

ROYAUME DU MAROC

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

LA BANQUE DU FINANCEMENT LOCAL



**Une Banque
dédiée au
Développement
Territorial**

Le FEC : la Banque des Collectivités Territoriales

Plus de 60 ans au service du financement du développement territorial

Au lendemain de l'indépendance, les pouvoirs publics, en même temps qu'ils ont amorcé un processus d'organisation locale, ont veillé à mettre en place des instruments à même de contribuer à la mobilisation des ressources financières nécessaires au développement territorial.

C'est ainsi que fut créé, en 1959, le Fonds d'Équipement Communal (FEC) en tant qu'établissement public dédié au financement des projets d'équipement des Collectivités Territoriales. Devenu établissement de crédit, en 1997, le rôle du FEC s'est inscrit, au fil du temps, dans une logique de consolidation et de renouvellement à l'aune des évolutions de l'économie marocaine et du secteur public local.

Banque publique dédiée au financement du développement territorial, le FEC est l'interlocuteur privilégié des Collectivités Territoriales, chargé de leur faciliter l'accès au crédit pour le financement de leurs projets d'infrastructures et d'équipement locaux.

Dans le cadre de sa mission, le FEC propose des solutions de financement adaptées aux besoins des Collectivités Territoriales pour la réalisation de projets dans des secteurs variés qui couvrent l'ensemble de leurs prérogatives et qui visent l'amélioration du cadre de vie du Citoyen.

Dans son rôle d'acteur-conseil en matière de développement territorial, le FEC veille à développer une expertise qui lui permet de répondre efficacement aux différentes attentes des Collectivités Territoriales tout au long de la réalisation de leurs programmes de développement et projets d'investissement.

Depuis sa création en 1959, le FEC a contribué au développement territorial à travers :

- Près de 61 MMDH d'engagements de prêts ;
- Plus de 51 MMDH de décaissements de prêts ;
- Pour le financement de près de 5 600 projets de développement.



RAPPORT DE GESTION | 2021

ABREVIATIONS

CA	Conseil d'Administration
CEB	Charges d'exploitation bancaire
CES	Créances en souffrance
CGE	Charges générales d'exploitation
CT	Collectivités Territoriales
DFIs	Development Finance Institutions (Institutions financières de développement)
ECI	Etablissements de Coopération Intercommunale
EHB	Engagements hors bilan
E&S	Environnemental et social
MDH	Millions de dirhams
MMDH	Milliards de dirhams
PDR	Plans de Développement Régionaux
PEB	Produits d'exploitation bancaire
PNB	Produit net bancaire
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
PRG	Provisions pour risques généraux
SGES	Système de gestion environnementale et sociale
SI	Système d'information
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TMP	Taux moyen pondéré
TMPI	Taux moyen pondéré interbancaire

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS	4
------------------------	----------

CHIFFRES CLÉS	6
----------------------	----------

ACTIVITÉ DE PRÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2021	7
--	----------

1. Attributions et engagements de prêts
2. Décaissements de prêts
3. Situation des engagements hors bilan (EHB)

FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021	11
--	-----------

1. Evolution des ressources
2. Evolution des emplois

RÉSULTATS ET INDICATEURS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021	15
--	-----------

1. Indicateurs d'exploitation
2. Bilan
3. Ratios réglementaires
4. Indicateurs de rentabilité
5. Communication financière au 31 décembre 2021

FAITS MARQUANTS

Au terme de l'exercice 2021, l'activité de prêts du Fonds d'Équipement Communal a été marquée par la poursuite de l'objectif permanent d'accompagner les Collectivités Territoriales dans la réalisation de leurs programmes de développement et projets d'investissement.

Dans ce cadre, l'Institution a pu concrétiser plusieurs objectifs stratégiques qui contribuent à traduire sa volonté d'accompagner la dynamique économique et institutionnelle des Collectivités Territoriales et de se mettre en adéquation avec cet environnement en pleine mutation.

Poursuite de la stratégie de pérennisation et de diversification des ressources, en prévision de l'intensification des investissements territoriaux

En l'absence de dépôts de la clientèle, le FEC place la diversification et la pérennisation de ses ressources au cœur de ses priorités de manière à pouvoir répondre, au mieux, aux besoins croissants en lien avec la dynamique d'investissement à l'échelle territoriale, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

Grâce à la solidité de ses fondamentaux, le FEC réussit à mobiliser des ressources aussi bien sur le marché financier national qu'auprès d'institutions financières internationales de premier plan pour le financement de son activité.

A cet égard, la Banque a signé, en mars 2021, un accord de prêt de 165 millions de Dollars US avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et a également contracté en juillet 2021 une nouvelle ligne de crédit d'un montant de 200 millions d'Euros auprès de l'Agence Française de Développement (AFD). Ces financements, qui se caractérisent par des conditions financières avantageuses, sont accompagnés habituellement par des subventions pour l'assistance technique.

Parallèlement, la présence régulière du FEC sur le marché financier domestique le place parmi les premiers émetteurs nationaux et confirme la qualité de la signature de la Banque auprès des investisseurs et la confiance qu'ils lui accordent.

En consolidation du succès des opérations de financement à l'International, le FEC veille également à réunir les conditions favorisant de nouvelles synergies financières, telles que la syndication des prêts avec la Caisse de Dépôt et de Gestion. Un partenariat stratégique, portant sur un montant de 8 milliards de dirhams, a été signé entre les deux institutions en mai 2021 et une entrée en vigueur en 2022, en vue de renforcer leurs financements et apporter un nouvel appui aux actions d'accompagnement et d'assistance technique des Collectivités Territoriales.

Cette stratégie de financement et de diversification des ressources permet à l'Institution de se financer dans des conditions optimales qu'elle veille en permanence à répercuter sur ses solutions de financement en faveur des Collectivités Territoriales.

Le Développement durable au cœur de l'action de la Banque en faveur des territoires

L'advertance du FEC quant à l'évolution de son écosystème, notamment l'orientation des politiques publiques vers une économie verte et inclusive, conjuguée à sa volonté de structurer une doctrine environnementale, sociale et climatique, constituent les arguments clés l'ayant motivé à entreprendre des actions concrètes destinées à accentuer son intervention dans le financement de projets soutenables sur le plan économique, social et environnemental.

Le FEC a franchi un saut qualitatif en mettant en place son Système de Gestion Environnemental et Social après avoir obtenu l'approbation de la politique environnementale et sociale (E&S) par son Conseil d'Administration en octobre 2021 et une entrée en vigueur en avril 2022. Ceci a permis à la Banque de sceller son corpus E&S composé de la politique, des procédures E&S et d'une boîte à outils garantissant une standardisation de la conduite du processus d'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux aboutissant à un rating des risques E&S des projets qu'il finance.

Ce corpus E&S vise essentiellement à consolider la volonté de la Banque à s'inscrire dans un processus d'amélioration continue de la gestion environnementale et sociale des projets de développement durable des territoires. Il retrace, sans équivoque, ses engagements en matière de maîtrise des risques environnementaux et sociaux liés à son activité et à sa contribution dans l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale de développement durable, conformément à la réglementation nationale et aux engagements internationaux du Royaume.

Des Indicateurs financiers et d'activité bien orientés malgré un contexte particulier

Les indicateurs financiers, de solvabilité et d'activité restent bien orientés, reflétant à nouveau la résilience à date de la Banque, malgré le contexte particulier qui prévaut depuis 2020. En effet, il y a lieu de souligner que les deux derniers trimestres T3 et T4 de l'année 2021 ont été particulièrement marqués, à la fois, par le ralentissement conjoncturel constaté au cours des périodes électorales et, à moindre mesure, par la persistance des effets de la crise sanitaire, ce qui a eu pour conséquence, une activité de moindre intensité que celle qui prévaut habituellement dans un cycle normatif, non impacté par les effets de ce contexte particulier.

Dans ce contexte, les décaissements de prêts se sont établis à 2 878 MDH, contribuant ainsi au financement des investissements des Collectivités Territoriales à hauteur de 19%. Ces décaissements ont permis le financement de 159 projets au profit des différentes catégories de Collectivités Territoriales, notamment en accompagnement du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) et des programmes de mise à niveau des villes et de développement urbain.

L'Institution a, ainsi, enregistré au cours de l'exercice 2021, une évolution positive de ses principaux indicateurs financiers, avec une progression de 2% du produit net bancaire qui s'est établi à 637 MDH à fin 2021, conséquence de l'accroissement des créances sur la clientèle de près de 1 MMDH, mais aussi de la qualité du portefeuille de prêts.

Le résultat net s'est établi à 328 MDH à fin 2021, en progression de 35% par rapport à 2020, reflétant l'évolution positive du PNB, ainsi que la poursuite de la maîtrise des charges générales d'exploitation.

Toutefois, il y a lieu de souligner qu'en termes de comparabilité, il conviendrait de comparer le résultat net enregistré en 2021 à celui enregistré en 2019, d'un montant de 292 MDH, dès lors que le résultat net au titre de l'exercice 2020 a été marqué par la comptabilisation de la contribution du FEC de 100 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19).

Une stratégie de transformation digitale, comme pilier incontournable pour la modernisation et l'amélioration de la relation avec la clientèle

Le FEC a initié en 2021 la réalisation des projets de la feuille de route SI et digitale, telle que définie dans le cadre de l'étude lancée en 2020, relative à l'élaboration de sa stratégie de transformation digitale à un horizon à moyen terme.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la vision digitale du FEC, qui met ses ressources digitales au service des Collectivités Territoriales, dans un objectif de valorisation des services qui leur sont rendus et d'amélioration de l'expérience client à l'ère du numérique.

Parmi les projets stratégiques initiés au cours de l'exercice 2021, il y a lieu de citer le projet portant sur la digitalisation du parcours d'octroi de crédit et de déblocage des fonds, qui vise la transformation de l'expérience des Collectivités Territoriales et des acteurs impliqués dans ces processus à travers une plateforme basée sur la dématérialisation des documents et des échanges, la numérisation des processus ainsi que la capitalisation sur la signature électronique.

La réalisation de ce projet, qui s'inscrit en cohérence avec les stratégies digitales des acteurs de l'écosystème de développement local, devrait permettre de moderniser et de dématérialiser les flux et les services rendus aux Collectivités Territoriales, permettant ainsi un gain en termes de mobilité, de simplification des processus, de traçabilité et de célérité dans le traitement des dossiers de prêts et des demandes de déblocage.

Indicateurs d'activité



Au titre de l'exercice 2021, les décaissements de prêts se sont établis à 2 878 MDH et ont permis le financement de projets au profit des différentes catégories de Collectivités Territoriales. Ces financements ont principalement porté sur la réalisation de projets de mise à niveau des villes, de restructuration des quartiers sous-équipés et d'infrastructures routières, notamment ceux visant la réduction des disparités territoriales et sociales.

A travers ces nouveaux financements, les créances sur la clientèle ont atteint 26 183 MDH à fin 2021, en hausse de près de 1 MMDH par rapport au niveau enregistré au cours de l'exercice 2020, qui s'était établi à 25 208 MDH.

Indicateurs de résultat

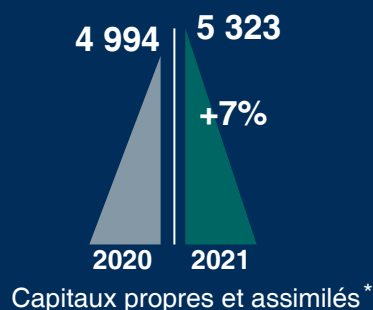


Progression de 2% du produit net bancaire qui s'est établi à 637 MDH à fin 2021, conséquence de l'accroissement des créances sur la clientèle, conjugué à la qualité du portefeuille de prêts.



Le résultat net s'est établi à 328 MDH à fin 2021, en progression de 35% par rapport à 2020, reflétant l'évolution positive du PNB, ainsi que la poursuite de la maîtrise des charges générales d'exploitation. Toutefois, il y a lieu de souligner qu'en termes de comparabilité, il conviendrait de comparer le résultat net enregistré en 2021 à celui enregistré en 2019, d'un montant de 292 MDH, dès lors que le résultat net au titre de l'exercice 2020 a été marqué par la comptabilisation de la contribution du FEC de 100 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19).

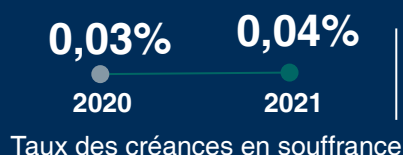
Indicateurs de Bilan



Les capitaux propres et assimilés ont atteint plus de 5,3 MMDH à fin 2021, en hausse de près de 7% par rapport à 2020, permettant ainsi à la Banque de renforcer son assise financière, afin de continuer à accompagner les besoins croissants des Collectivités Territoriales.

* Y compris un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1 milliard de MAD

Indicateurs de risque



Un niveau du taux des CES quasi-nul, grâce notamment à la maîtrise du risque de contrepartie, à date.

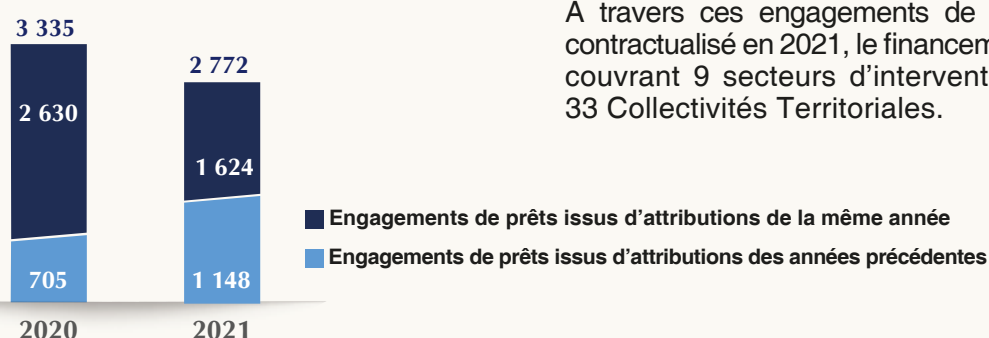
ACTIVITE DE PRÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2021

1. Attributions et engagements de prêts

Au 31 décembre 2021, les attributions de prêts ont atteint 3 038 MDH et ont concerné le financement de 60 projets dans 12 secteurs d'intervention, qui portent sur un investissement total de plus de 13,5 MMDH au profit de 27 Collectivités Territoriales.

Au terme de l'exercice 2021, 53% du volume global des attributions de prêts a été concrétisé en engagements de prêts au cours de la même année, soit un niveau inférieur à celui enregistré au cours de l'année précédente. Ceci s'explique notamment par l'organisation, au cours du mois de septembre 2021, des élections communales et régionales, qui occasionnent le renouvellement des bureaux des Collectivités Territoriales, et qui impactent particulièrement la production de nouveaux engagements de prêts ainsi que le lancement de nouveaux projets. Ainsi, les engagements de prêts ont atteint 2 772 MDH à fin 2021, comme l'illustre le graphique ci-après :

Engagements de prêts (en MDH)

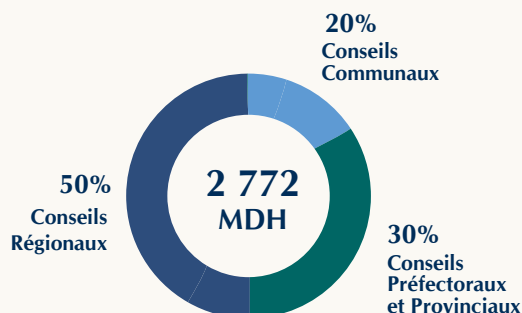


A travers ces engagements de prêts, le FEC a contractualisé en 2021, le financement de 48 projets couvrant 9 secteurs d'intervention au profit de 33 Collectivités Territoriales.

Répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur

La répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur en 2021 se présente comme suit :

Collectivités Territoriales	2019		2020		2021	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Conseils Communaux	274	8%	169	5%	550	20%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	1 258	39%	1 764	53%	824	30%
Conseils Régionaux	1 698	53%	1 402	42%	1 399	50%
Total	3 230	100%	3 335	100%	2 772	100%



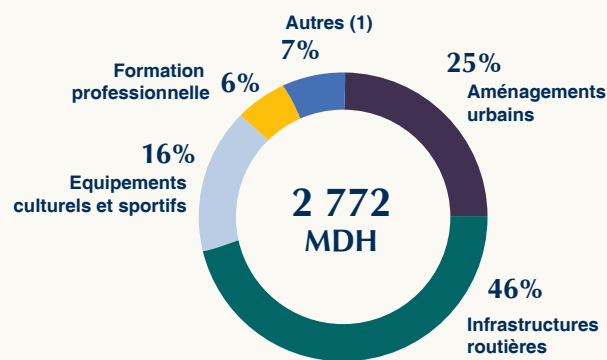
Prédominance des Conseils Régionaux dans la structure des engagements de prêts à fin 2021, confirmant ainsi la poursuite de leur montée en charge, constatée au cours des dernières années

- » Les engagements de prêts au profit des Conseils Régionaux ont atteint 1 399 MDH, soit 50% du volume global des engagements de prêts à fin 2021, reflétant ainsi la poursuite de leur montée en charge dans la structure des engagements de prêts enregistrée au cours des dernières années. Cette évolution confirme l'intensification des projets territoriaux initiés par les Régions au cours des dernières années, notamment ceux qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de programmes stratégiques de développement territorial, de Programmes de Développement Régionaux (PDR), ainsi que du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) en milieu rural.
- » Le montant des engagements de prêts des Conseils Préfectoraux et Provinciaux a représenté 30% du volume global des engagements de prêts à fin 2021, soit un montant de 824 MDH. A travers ces engagements de prêts, le FEC a principalement participé au financement de plusieurs projets qui s'inscrivent dans le cadre du programme de réalisation de terrains de proximité omnisports en milieu rural et péri-urbaines, dans 18 Préfectures et Provinces du Royaume, ainsi que dans le cadre de programmes de développement urbain.
- » Les Conseils Communaux quant à eux, ont vu leur part augmenter, pour atteindre 550 MDH contre 169 MDH en 2020. Ces financements ont porté sur la réalisation de projets d'aménagements urbains, notamment dans le cadre de la mise à niveau urbaine et la restructuration des quartiers sous-équipés.

Répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention en 2021 se présente comme suit :

Secteurs d'intervention	2019		2020		2021	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Aménagements urbains	1 266	39%	1 361	41%	704	25%
Infrastructures routières	1 665	52%	1 379	41%	1 271	46%
Equipements culturels et sportifs	47	1%	178	5%	440	16%
Transport urbain	-	-	-	-	31	1,1%
Equipements spécialisés	30	1%	265	8%	-	-
Electricité	19	1%	108	3%	9	0,3%
Assainissement liquide et solide	83	3%	30	1%	28	1%
Eau potable	73	2%	14	1%	9	0,3%
Equipements commerciaux	47	1%	-	-	-	-
Enseignement	-	-	-	-	120	4,3%
Formation professionnelle	-	-	-	-	160	6%
Total	3 230	100%	3 335	100%	2 772	100%



Autres (1) : Enseignement, Transport urbain, Assainissement liquide et solide, Electricité, Eau potable

Poursuite de la prédominance des secteurs des infrastructures routières et des aménagements urbains dans la structure des engagements de prêts à fin 2021

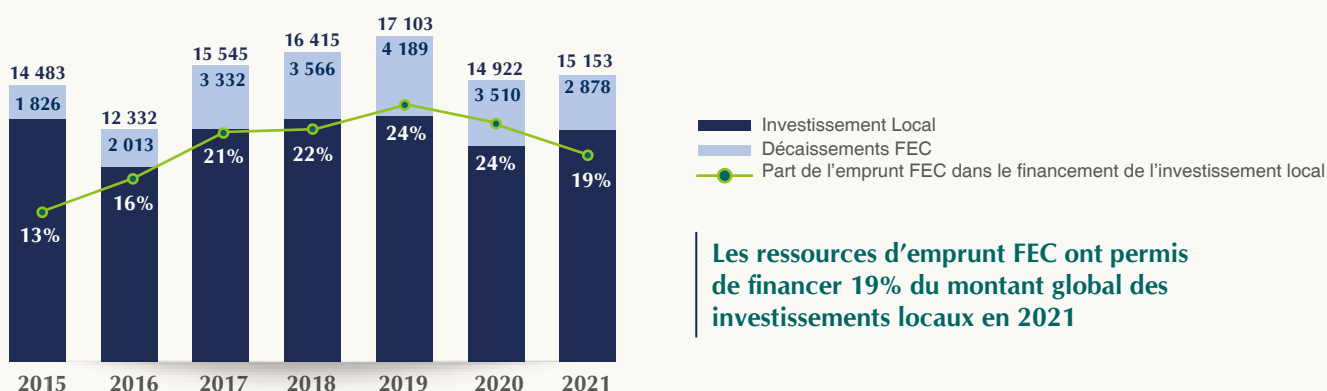
- » Les secteurs des infrastructures routières et des aménagements urbains continuent de prédominer dans la structure des engagements de prêts à fin 2021, avec une part de 71%, pour un montant de 1 975 MDH. Ces financements, concernent principalement la réalisation de projets qui s'inscrivent dans le cadre de programmes stratégiques de développement d'agglomérations urbaines ainsi que du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS). Ainsi, ces projets ont porté sur le renforcement de réseaux routiers et le désenclavement du monde rural, notamment à travers l'ouverture et l'aménagement de liaisons routières, ainsi que l'aménagement de voirie et d'espaces verts et la restructuration de quartiers sous-équipés.
- » Le secteur des équipements culturels et sportifs a représenté 16% du volume global des engagements de prêts à fin 2021, pour un montant de 440 MDH, dédié principalement à la réalisation de terrains de proximité omnisports en milieu rural et péri-urbain, visant l'amélioration de l'offre en matière d'équipements sportifs.
- » Le secteur de la formation professionnelle a représenté quant à lui, 6% des engagements de prêts à fin 2021, pour un montant de 160 MDH, qui correspond au financement partiel entrant dans le cadre de la création de deux cités des métiers et des compétences au profit de deux Régions.

2. Décaissements de prêts

Au titre de l'exercice 2021, les décaissements de prêts se sont établis à 2 878 MDH, soit un niveau de moindre intensité que celui qui prévaut habituellement dans un cycle normatif, non impacté par les effets des différents éléments ayant marqué le contexte particulier de cette année.

Toutefois, les ressources d'emprunt FEC ont permis de financer 19% du montant global des investissements locaux en 2021. Ces financements ont porté sur la réalisation de 159 projets au profit des différentes catégories de Collectivités Territoriales et couvrant différents secteurs d'infrastructures et de superstructures tant en milieu urbain que rural.

Evolution de la part de l'emprunt FEC dans le financement de l'investissement local (en MDH)

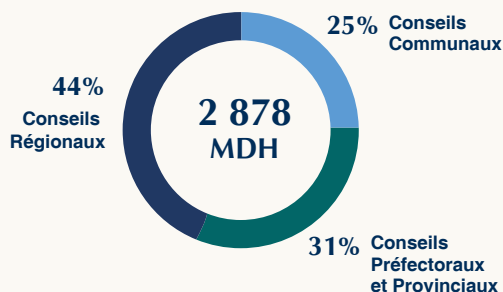


Les ressources d'emprunt FEC ont permis de financer 19% du montant global des investissements locaux en 2021

Répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur

La répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur en 2021 se présente comme suit :

Collectivités Territoriales	2019		2020		2021	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Conseils Communaux	713	17%	580	17%	708	25%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	1 112	26%	1 810	51%	900	31%
Conseils Régionaux	2 327	56%	1 100	31%	1 270	44%
Groupements de communes / ECI	37	1%	20	1%	-	-
Total	4 189	100%	3 510	100%	2 878	100%



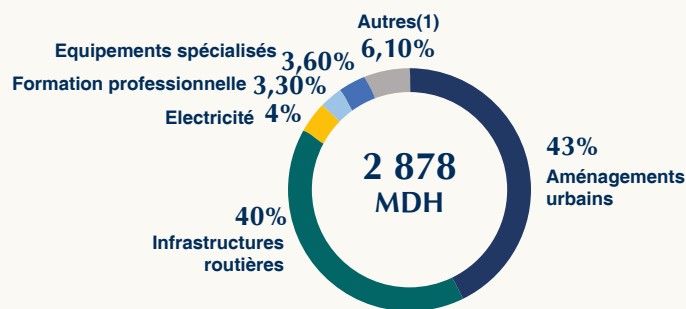
Prédominance des Conseils Régionaux et des Conseils Préfectoraux et Provinciaux dans la structure des décaissements de prêts à fin 2021

- » Les décaissements de prêts réalisés par les Conseils Régionaux se sont établis à 1 270 MDH au 31 décembre 2021, soit 44% du volume de décaissements réalisés au cours de l'année, et dont près de 76% concerne trois Régions pour des montants respectifs de 420 MDH, 288 MDH et 256 MDH. Ces décaissements ont principalement concerné le financement de projets portant sur la réalisation d'infrastructures routières permettant le désenclavement du monde rural, notamment dans le cadre du PRDTS, ainsi que la mise à niveau urbaine des villes. Ces financements ont également porté sur la restructuration des quartiers sous-équipés et la réalisation de terrains de proximité omnisports ainsi que la mise en place d'un Technoparc.
- » Les décaissements de prêts réalisés au profit des Conseils Préfectoraux et Provinciaux se sont établis à 900 MDH à fin 2021, soit 31% du total des décaissements de prêts effectués au cours de l'année. La majorité de ces décaissements de prêts correspond au financement de programmes de développement territorial, notamment le Programme de Développement du Grand Casablanca, le Programme de Développement intégré, équilibré et inclusif Tanger-Métropole ainsi que le Programme de Développement Urbain de la Ville d'Agadir 2020-2024. Il s'agit principalement de projets d'aménagements urbains, à travers le renforcement des infrastructures de base et la requalification et l'intégration urbaine des quartiers sous-équipés, d'infrastructures routières et d'équipements culturels et sportifs.
- » Les décaissements de prêts effectués au profit des Conseils Communaux se sont établis à 708 MDH à fin 2021, soit 25% du total des décaissements de prêts opérés durant l'année pour la réalisation de plusieurs projets, portant notamment sur la mise à niveau urbaine, la réalisation d'infrastructures routières, la construction de gares routières, la modernisation des équipements commerciaux à travers la construction de souks hebdomadaires et d'un marché de gros ainsi que la réalisation d'équipements culturels et sportifs.

Répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention en 2021 se présente comme suit :

Secteurs d'intervention	2019		2020		2021	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Aménagements urbains	1 796	43%	1 866	53%	1 228	43%
Infrastructures routières	1 722	41%	1 145	33%	1 164	40%
Assainissement liquide et solide	183	4%	56	1,6%	36	1%
Equipements culturels et sportifs	128	3%	67,5	1,92%	42	1,5%
Electricité	116	3%	93	2,6%	105	4%
Equipements commerciaux	85	2%	39	1%	42	1,5%
Transport urbain	80	2%	143	4,07%	-	-
Equipements spécialisés	57	1%	46	1,3%	103	3,6%
Eau potable	13	0,50%	54	1,5%	4	0,1%
Etudes	9	0,50%	0,5	0,01%	6	0,2%
Enseignement	-	-	-	-	53	1,8%
Formation professionnelle	-	-	-	-	95	3,3%
Total	4 189	100%	3 510	100%	2 878	100%



Autres (1) : Assainissement liquide et solide, Eau potable, Enseignement, Equipements culturels et sportifs, Equipements commerciaux, Etudes

Prédominance des secteurs des aménagements urbains et des infrastructures routières dans la structure des décaissements de prêts à fin 2021

- » Le secteur des aménagements urbains continue à occuper une place prépondérante dans la structure des décaissements de prêts avec une part de 43%, soit un montant de 1 228 MDH. Ces décaissements concernent principalement la mise à niveau des villes, notamment à travers des travaux d'aménagement de voiries, de mise à niveau des infrastructures de base et de restructuration des quartiers sous-équipés notamment dans le cadre de la réalisation des programmes de développement territorial.
- » Avec une part de 40%, le secteur des infrastructures routières arrive en deuxième position dans la structure des décaissements de prêts à fin 2021, soit un montant de 1 164 MDH, principalement pour le financement de la mise à niveau des axes routiers structurants, de pistes rurales et de liaisons routières, notamment dans le cadre du PRDTS.
- » Les secteurs des équipements spécialisés, de l'électricité et de la formation professionnelle représentent quant à eux près de 11% du volume global des décaissements de prêts et concernent principalement la création de deux cités des métiers et des compétences, la construction et la modernisation de gares routières, l'amélioration de l'efficacité énergétique du réseau d'éclairage public et l'électrification en milieu rural dans le cadre du PRDTS, ainsi que les travaux de construction d'abattoirs municipaux.

3. Situation des engagements en hors bilan (EHB)

Les engagements de financement octroyés par le FEC en faveur de la clientèle se portent à 5 556,37 MDH à fin 2021. L'évolution de ces engagements de décembre 2020 à décembre 2021, se présente comme suit :

Evolution des EHB (en MDH)

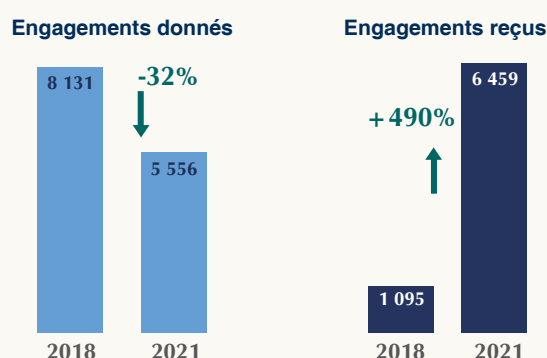
Situation au 31 Décembre 2020	6 072,54
Nouveaux engagements	2 772,30
Décaissements	2 877,67
Annulations	410,80
Situation au 31 Décembre 2021	5 556,37

Le FEC veille à l'optimisation continue de ses engagements hors bilan, grâce notamment à des campagnes d'assainissement de ce portefeuille, en l'occurrence à travers des actions de relance et de sensibilisation au cours des dernières années, auprès des Collectivités Territoriales.

Cette démarche a permis à la Banque de réduire de 32% le volume global des EHB sur la période 2018-2021, passant de 8,1 MMDH en 2018 à 5,5 MMDH à fin 2021, dont près de 64% correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Ainsi, l'effet conjugué de la mise en œuvre de la stratégie financière de pérennisation et de diversification des ressources de la Banque, d'un côté, et l'assainissement du portefeuille des EHB, d'un autre côté, a permis à l'Institution de renforcer ses équilibres bilanciaux, via notamment une meilleure optimisation de son adossement actif /passif et une adéquation des engagements donnés par rapport aux engagements reçus.

Evolution des engagements donnés et des engagements reçus par la Banque entre 2018 et 2021 (en MDH)



Financement de l'activité au 31 décembre 2021

1. Evolution des ressources

Les ressources du FEC se sont établies à 6 245 MDH à fin 2021, et sont constituées essentiellement des recouvrements d'annuités à hauteur de 53%, soit un montant de 3 275 MDH et des ressources d'emprunts à hauteur de 32%, soit un montant de 2 024 MDH, comme il ressort du tableau suivant :

Ressources (en MDH)	2020	2021	Part en 2021 en %
Recouvrement d'annuités	2 897	3 275	53%
Ressources d'emprunts	2 000	2 024	32%
Emprunts Intérieurs (moyen et long termes)	2 000	1 500	24%
Emprunts Extérieurs	0	524	8%
Autres (Intérêts créditeurs, restitutions,...)	24	7	0,1%
Encours des avances sur le marché monétaire	880	900	14%
Solde initial	73	39	1%
Total Ressources	5 874	6 245	100%

Recouvrement d'annuités

Au 31 décembre 2021, les recouvrements d'annuités ont porté sur un montant global de 3 275 MDH et dont la répartition, par ancienneté, montre une prédominance des échéances de l'exercice 2021 qui représentent 99,76% du montant global, soit 3 267 MDH. Le reste des recouvrements porte sur les échéances antérieures à 2021, qui représentent 0,24% du total des recouvrements, soit 8 MDH.

Ressources d'emprunt

Les ressources du FEC sont constituées principalement d'emprunts à moyen et long termes, mobilisés sur le marché financier domestique, par le biais des crédits bancaires, des emprunts obligataires et des certificats de dépôt, ainsi que des emprunts extérieurs contractés auprès des bailleurs de fonds étrangers.

En outre, en fonction de l'évolution de ses besoins et des conditions du marché financier, le FEC fait appel ponctuellement à des ressources relais à court terme, en attendant leur transformation en financements à moyen et long termes.

Parallèlement à la mobilisation des ressources nécessaires au financement de l'activité au titre de l'exercice 2021, le FEC a mené un certain nombre d'actions en vue de mettre en place de nouveaux financements afin de pérenniser et de diversifier ses ressources et continuer à répondre aux besoins croissants des Collectivités Territoriales.

Mobilisation de nouveaux financements auprès des DFIs

Dans le cadre de sa stratégie financière, orientée vers une ouverture sur les financements internationaux, le FEC a poursuivi au cours de l'exercice 2021, les échanges avec les institutions financières de développement (DFIs) en vue de mettre en place de nouvelles lignes de crédit. Ces financements, qui se caractérisent par des conditions financières optimales, sont accompagnés habituellement par des subventions pour l'assistance technique.

Ainsi, le FEC a procédé à la signature, en date du 31 mars 2021⁽¹⁾, d'un accord de prêt de 165 millions en Dollars US avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) sur une maturité de 15 ans. Ce prêt, qui a été concrétisé suite aux travaux de due diligence menés par la JICA et aux négociations financières et juridiques, constitue la 1ère opération accordée par la JICA dans le Royaume du Maroc sans garantie de l'Etat. Ceci témoigne de la confiance que la JICA, ainsi que les bailleurs de fonds internationaux en général, accordent au FEC.

(1) : Date d'entrée en vigueur de l'accord de prêt le 1er mai 2021, après la levée des conditions suspensives.

De même, le FEC a intensifié les échanges avec l'Agence Française de Développement (AFD) pour la mise en place d'un nouveau programme de financement, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement du partenariat stratégique entre le FEC et l'AFD, initié en 2018 à travers la mise en place d'un prêt AFD non souverain de 100 millions d'Euros, totalement décaissé au cours de l'exercice 2019, qui a été assorti d'une subvention d'assistance technique d'un million d'Euros.

Ainsi, et à l'issue des travaux de due diligence et des différents échanges relatifs aux conditions opérationnelles, financières et juridiques, il a été procédé en date du 28 juillet 2021, à la signature d'une nouvelle convention de crédit entre le FEC et l'AFD, portant sur un montant de 200 millions d'Euros ainsi qu'une convention de subvention d'assistance technique pour un montant de 3,5 millions d'Euros.

Le FEC a procédé, au cours du mois de décembre 2021, à un tirage de 50 millions d'Euros au titre de la nouvelle ligne de crédit AFD. A cet effet, et à l'instar des tirages effectués sur la précédente ligne de crédit, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale contre le risque de change, lui permettant ainsi d'être totalement immunisé contre ce risque.

Par ailleurs, le FEC continue d'étudier de nouvelles opportunités de partenariats financiers avec d'autres DFIs, englobant des lignes de financement ainsi que des subventions d'assistance technique.

Crédits bancaires

Le FEC veille à maintenir, dans le cadre de sa stratégie financière, le recours aux crédits bancaires à long terme, qui s'adaptent aux caractéristiques des emplois du FEC, notamment en termes de maturité et de type de taux, et qui offrent également une flexibilité d'utilisation en termes de volume et de mise à disposition des fonds.

Ainsi, le FEC a procédé au cours de l'exercice 2021 à :

- La mobilisation d'un montant de 1,5 MMDH, à travers des tirages sur une ligne de crédit bancaire à long terme, sur une maturité de 15 ans à taux révisable annuellement ;
- La contractualisation de nouvelles lignes de crédits bancaires à long terme, pour un montant de 3,35 MMDH.

Emprunt obligataire

Après avoir clôturé avec succès la première émission obligataire de 2 MMDH en décembre 2020, qui s'inscrit dans le cadre de son nouveau programme obligataire de 9 MMDH, autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 29 mai 2019, le FEC a entamé au cours du T4 2021, la préparation de la deuxième levée obligataire. Cette émission obligataire d'un montant de 1 MMDH, dont la période de souscription s'est étalée du 3 au 7 janvier 2022, a été clôturée avec succès, dès lors que le montant a été entièrement souscrit, traduisant ainsi l'intérêt et la confiance que le marché accorde aux titres du FEC et permet à la Banque de renforcer davantage ses équilibres bilanciaux, via notamment une meilleure optimisation de son adossement actif/passif.

Le montant de 1 MMDH servi à l'issue de l'allocation a porté sur des obligations ordinaires non cotées, d'une maturité de 15 ans, à un taux révisable annuellement et indexé sur le taux moyen pondéré interbancaire (TMPI) 6 mois.

Le détail des résultats de cette émission obligataire, par catégorie d'investisseurs se présente comme suit :

Souscription / Allocation	Tranche unique à taux variable
Montant souscrit (MDH)	1 000
Montant alloué (MDH)	1 000
OPCVM	625
Etablissements de crédit	375
Entreprises d'assurances, Organismes de retraite et de prévoyance	-
Taux de satisfaction	100%

Cette émission obligataire, dont la date de jouissance correspond au 12 janvier 2022, vise notamment à atteindre les objectifs suivants :

- » Optimiser le coût de financement du FEC sur les maturités longues ;
- » Répondre aux besoins de gestion Actif/Passif du FEC ;
- » Confirmer le positionnement du FEC en tant qu'émetteur régulier.

Emprunt à court terme

Afin d'optimiser la gestion de la liquidité et des coûts et faire face à des besoins ponctuels au cours de l'exercice, le FEC a eu recours à des ressources relais à court terme, notamment à travers des avances sur le marché interbancaire.

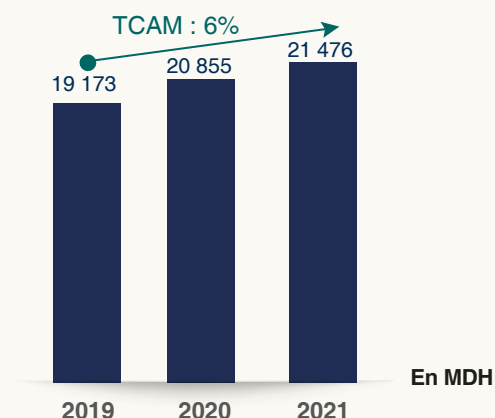
A fin 2021, le montant total de ces ressources s'est établi à 900 MDH, et ce, dans l'attente de leur transformation en ressources à long terme, notamment par le biais de l'émission obligataire.

Evolution de la structure de la dette

L'évolution de l'encours de la dette permet de noter une tendance haussière sur la période 2019-2021, qui reflète l'augmentation du recours à l'emprunt pour le financement des besoins croissants de l'activité du FEC.

Ainsi, l'encours de la dette est passé de 19,2 MMDH au 31 décembre 2019 à 21,5 MMDH au 31 décembre 2021, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 6% sur cette période.

Evolution de l'encours des emprunts²

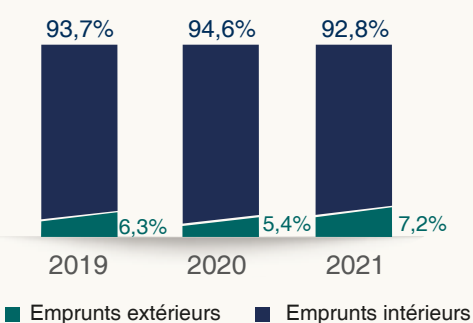


Structure de la dette par origine

L'analyse de la structure de la dette par origine, laisse apparaître une prédominance des ressources en provenance du marché financier intérieur sur celles du marché extérieur, dès lors que la part des emprunts intérieurs représente 92,8% au 31 décembre 2021. Cependant, il y a lieu de noter une reprise à la hausse de la part des emprunts extérieurs dans la dette globale qui est passée de 5,4% fin 2020 à 7,2% à fin 2021, suite notamment à la mobilisation de 50 millions d'Euros auprès de l'AFD au cours de l'exercice 2021.

Cette évolution illustre la stratégie de diversification des ressources financières du FEC, orientée davantage vers les DFIs, pour saisir les opportunités offertes par un contexte favorable en termes de conditions de taux et de couverture du risque de change.

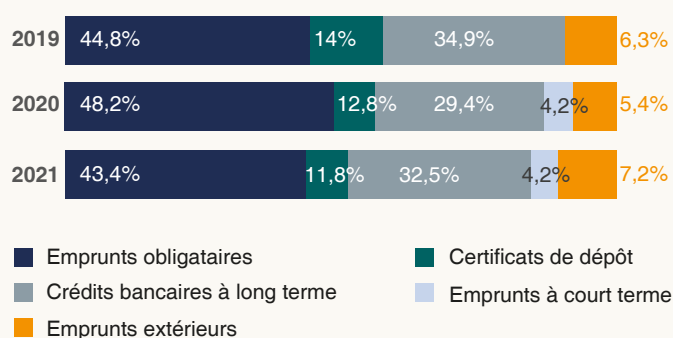
Répartition des encours des emprunts par origine



Répartition de la dette par type d'emprunt

Au 31 décembre 2021, la dette du FEC est principalement constituée d'emprunts obligataires dont l'encours représente 44,3% de la dette globale, suivis des crédits bancaires à long terme et des certificats de dépôt, dont l'encours représente respectivement 32,5% et 11,8%. Enfin, les emprunts extérieurs et les emprunts à court terme représentent respectivement 7,2% et 4,2% de l'encours de la dette au 31 décembre 2021.

Répartition de la dette par type d'emprunt



L'évolution de l'encours de la dette par type d'emprunt, confirme la prépondérance de la part des ressources de maturité longue au détriment des ressources à moyen et court termes.

La structure de la dette par type d'emprunt reflète la stratégie financière du FEC, axée sur une diversification des ressources à moyen et long termes, en conciliant entre les contraintes de gestion Actif/Passif et les objectifs d'optimisation des coûts de financement. En effet, la part des emprunts obligataires et des crédits bancaires à long terme se situe à des niveaux similaires sur la période 2019 à 2021, et représente près de 77% de l'encours global au 31 décembre 2021. S'agissant des emprunts extérieurs, leur encours a connu une hausse pour atteindre 7,2% de l'encours global à fin 2021.

De leur côté, les certificats de dépôt ont vu leur encours baisser, en passant de 14% au 31 décembre 2019 à 11,8% au 31 décembre 2021. Par ailleurs, le FEC a eu recours à des ressources relais à court terme, dont l'encours à fin 2021, représente 4,2% de l'encours de la dette, soit un niveau similaire à celui enregistré au 31 décembre 2020.

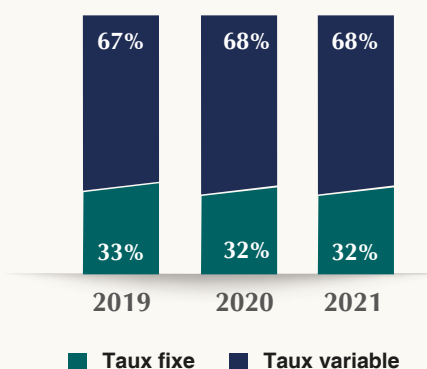
(2) : L'encours des emprunts correspond au capital restant dû hors intérêts et commissions courus et non échus, couverture contre le risque de change, différentiels d'intérêt et écarts de conversion.

Structure de la dette par type de taux d'intérêt

L'analyse de l'évolution de la structure de la dette, à fin 2021, permet de mettre en évidence la prédominance des ressources à taux variable, dont la part reste stable sur la période et s'établit à 68% de l'encours global au 31 décembre.

Il y a lieu de souligner que l'évolution de la structure de la dette par type de taux, reflète la stratégie de financement du FEC qui, en tenant compte des conditions du marché financier en termes de coût et de maturité, privilégie la mobilisation de ressources en adéquation avec les caractéristiques des crédits accordés à la clientèle, et ce, afin d'assurer un meilleur adossement actif/passif.

Structure de la dette par type de taux



2. Evolution des emplois

Les emplois du FEC se sont caractérisés au 31 décembre 2021 par :

- » Une baisse des décaissements des prêts qui sont passés de 3 510 MDH en 2020 à 2 878 MDH en 2021 ;
- » Un niveau de remboursement des emprunts qui représente 47% du total des emplois, et qui s'établit à 2 931 MDH.

La structure des emplois est détaillée dans le tableau suivant :

Emplois (en MDH)	2020	2021	Part en 2021 en %
Virement de prêts	3 510	2 878	46%
Remboursements d'Emprunts	1 836	2 931	47%
Emprunts Intérieurs	1 725	2 822	45%
Emprunts Extérieurs	111	109	2%
Dépenses budgétaires	45	49	1%
Autres (TVA, IR, Restitutions,...)	139	140	2%
Dotation Etat (Don Covid-19)	100	-	-
Règlement IS	205	223	3,6%
Solde final	39	24	0,4%
Total Emplois	5 874	6 245	100%

Résultats et indicateurs financiers au 31 décembre 2021

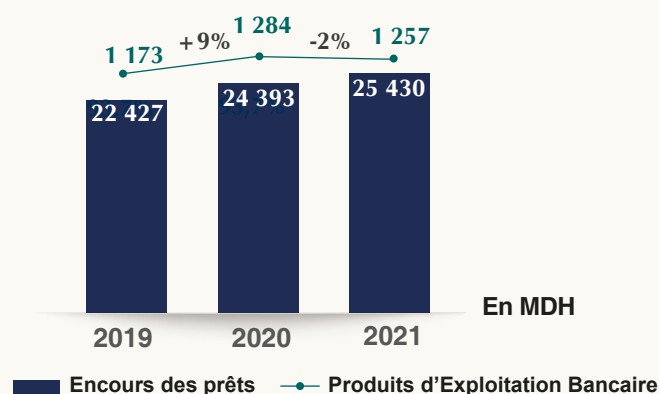
Les comptes du FEC, arrêtés au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et dans le respect des principes comptables prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), se présentent comme suit :

1. Indicateurs d'exploitation

En MDH

Compte de Produits et Charges	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Produits d'Exploitation Bancaire	1 173	1 284	1 257	-2%
Charges d'Exploitation Bancaire	623	661	619	-6%
Produit Net Bancaire	550	623	637	2%
Charges Générales d'Exploitation	59	59	59	--
Coût du risque	1	-4	0	--
Charges non courantes	11	112	19	--
IS	183	203	208	3%
Résultat net	292	244	328	35%

Produits d'Exploitation Bancaire (PEB)

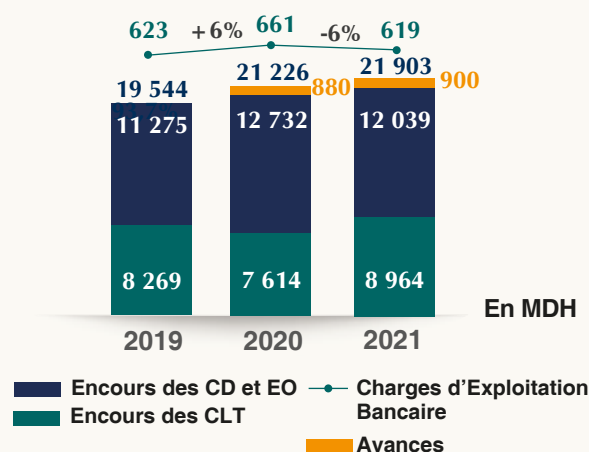


Au 31 décembre 2021, les PEB se sont établis à 1 257 MDH contre 1 284 MDH au 31 décembre 2020, en baisse de 2%, et ce, en dépit de l'évolution de l'encours des prêts qui est passé de 24 393 MDH en 2020 à 25 430 MDH en 2021, en hausse de 4%, soit une augmentation de plus de 1 MMDH, et du taux de recouvrement de 100%, permettant ainsi de constater en produits, la totalité des intérêts attendus de l'exercice.

La baisse ainsi enregistrée des PEB, s'explique simultanément par l'effet volume de 82 MDH, diminuée par l'effet taux de 109 MDH, résultant de la baisse du taux directeur de 75 pbs en 2020. En effet, celle-ci a impacté les taux variables de la grille tarifaire des prêts accordés aux CT, appliquée à l'encours des prêts ainsi qu'aux nouveaux engagements de prêts.

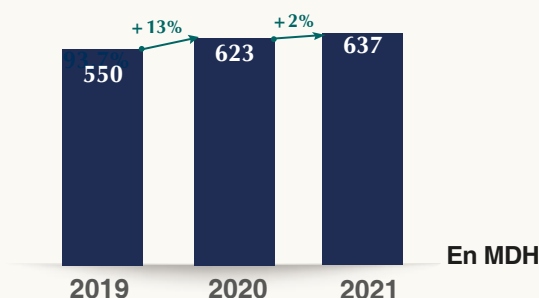
Charges d'Exploitation Bancaire (CEB)

L'exercice 2021 a été marqué par la baisse des CEB de 6% par rapport à 2020, et ce, en dépit de l'augmentation de l'encours des emprunts qui a enregistré une augmentation de 677 MDH pour passer de 21 226 MDH à fin 2020 à 21 903 MDH à fin 2021. Cette évolution reflète la poursuite de l'optimisation du coût des ressources de financement mobilisées par le FEC, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie financière, ouverte sur les financements à l'international, et visant à diversifier et à pérenniser ses sources de financement.



Produit Net Bancaire (PNB)

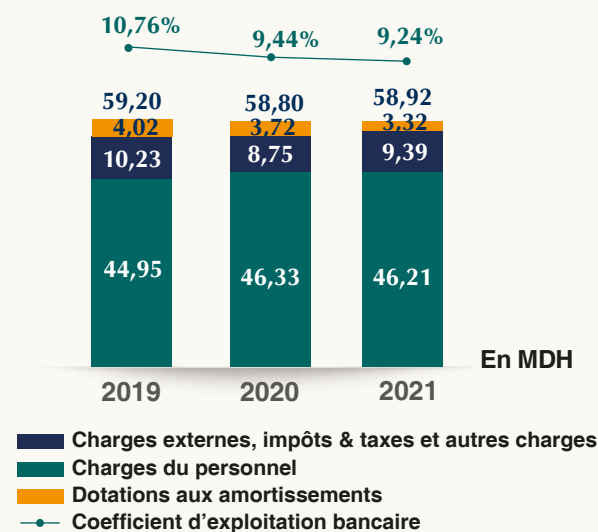
L'évolution conjuguée des PEB et des CEB a généré un PNB en progression de 2% par rapport au 31 décembre 2020, s'établissant, ainsi, à 637 MDH à fin 2021, ce qui dénote de la qualité du portefeuille de prêts de la Banque ainsi que de la poursuite de l'optimisation du coût des ressources de financement mobilisées.



Charges générales d'exploitation (CGE)

La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement permet au FEC de continuer à maîtriser les CGE en 2021, qui se maintiennent à un niveau comparable à celui enregistré en 2019 et 2020. A fin 2021, les CGE sont constituées principalement des charges du personnel à hauteur de 78%, des charges externes pour 16% et des dotations aux amortissements des immobilisations pour 6%.

De ce fait, le coefficient d'exploitation poursuit son amélioration et s'établit à 9,24% à fin 2021.

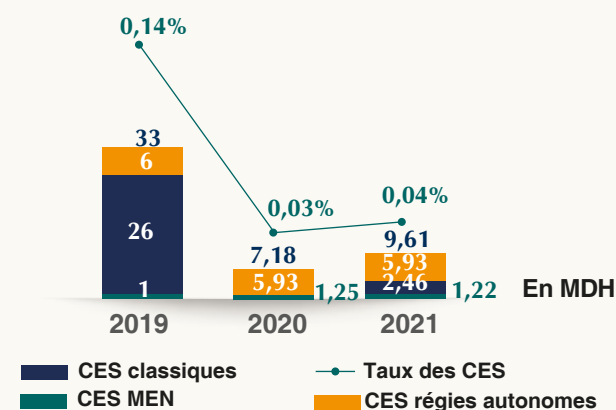


Créances en Souffrance (CES) et coût du risque-crédit

Les CES se sont établies à 9,61 MDH au 31 décembre 2021, en augmentation de 2,43 MDH par rapport au 31 décembre 2020 et sont relatives à des créances historiques anciennes, antérieures à l'exercice 2021.

La qualité des créances du FEC, qui se confirme de manière continue depuis quelques années, et son impact sur la stabilité du stock de provisions pour CES, permet d'établir le coût du risque-crédit à un niveau quasi-nul, tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

En MDH	2019	2020	2021
Dotations aux provisions sur CES (1)	2,28	0	0,47
Reprises de provisions sur CES (2)	1,31	3,65	0,02
Coût du risque-crédit (3) = (1) - (2)	0,97	-3,65	0,45



Provisions pour risques généraux (PRG)

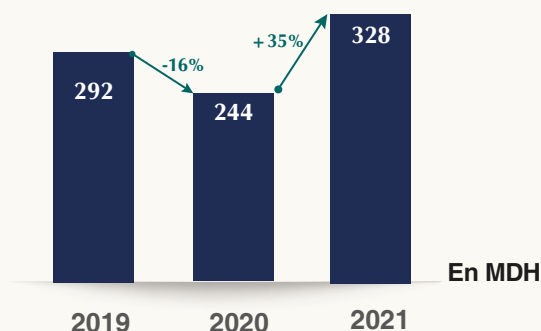
Pour assurer une couverture contre certains risques à caractère général, le FEC a procédé au cours de l'exercice 2021 à la constitution de dotations nettes aux provisions d'un montant de 24,13 MDH, portant ainsi le montant total des PRG à 51,70 MDH.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que, dans le respect de la réglementation fiscale en vigueur, ces provisions ont été intégralement réintégrées dans la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

Résultat Net

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus et particulièrement :

- » d'une progression de 2% du PNB ;
- » de la maîtrise continue des CGE ;
- » de la bonne qualité du portefeuille client ;



Le résultat net s'est établi à 328 MDH à fin 2021, en progression de 35% par rapport à 2020. Toutefois, il y a lieu de souligner qu'en termes de comparabilité, il conviendrait de comparer le résultat net enregistré en 2021 à celui enregistré en 2019, d'un montant de 292 MDH, dès lors que le résultat net au titre de l'exercice 2020 a été marqué par la comptabilisation de la contribution du FEC de 100 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19).

2. Bilan

En MDH							
ACTIF	2019	2020	2021	PASSIF	2019	2020	2021
Valeurs en caisse, Banques centrales et Trésor public	74	26	24	Banques centrales, Trésor public	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1	0	1	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 333	8 597	9 959
Créances sur la clientèle	23 198	25 208	26 183	Titres de créance émis	10 406	11 851	11 187
Autres actifs	229	235	301	Autres passifs	49	47	34
Immobilisations	51	48	45	Fonds propres et assimilés	4 765	5 022	5 374*
TOTAL	23 553	25 517	26 554	TOTAL	23 553	25 517	26 554

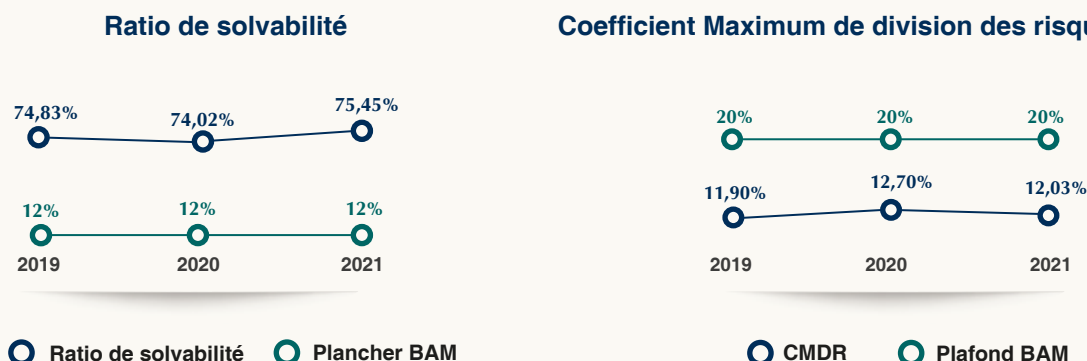
(*) : Y compris une provision pour risques généraux d'un montant de 51,70 MDH.

L'analyse de la structure du bilan fait ressortir que l'actif, qui s'élève à 26 554 MDH et qui se compose quasi-exclusivement des créances sur la clientèle, a connu une augmentation de plus de 1 MMDH qui s'explique essentiellement par le niveau de décaissement de l'exercice 2021 de plus de 2,8 MMDH.

La structure du passif est caractérisée par la prédominance des dettes de financement, réparties entre les emprunts à court, moyen et long termes et les titres de créances émis, qui représentent près de 80% du total du bilan.

3. Ratios réglementaires

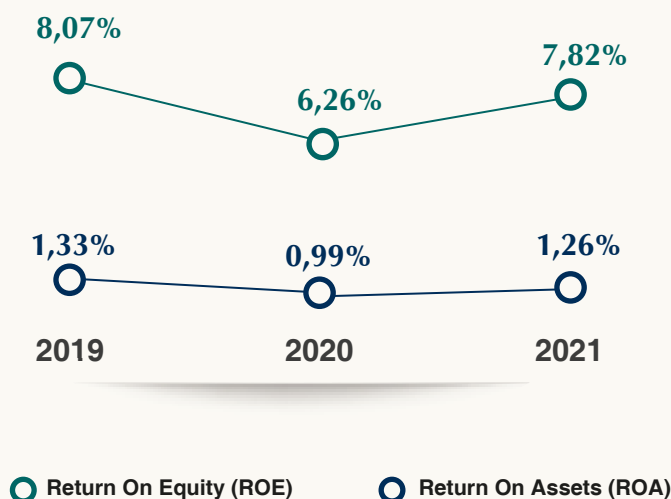
Le FEC a veillé au respect des ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib qui visent à préserver les équilibres financiers des établissements de crédit et à couvrir les risques, comme il ressort des indicateurs suivants :



4. Indicateurs de rentabilité

EN MDH	2019	2020	2021
Résultat Net	292	244	328
Fonds propres (hors EOS)	3 765	4 022	4 374
Fonds propres moyens ³ (hors EOS)	3 614	3 894	4 198
Return On Equity (ROE)	8,07%	6,26%	7,82%
Résultat Net	292	244	328
Total bilan	23 553	25 517	26 554
Total bilan moyen ⁴	21 972	24 535	26 036
Return On Assets (ROA)	1,33%	0,99%	1,26%

Les ROE et ROA ont atteint respectivement 7,82% et 1,26% à fin 2021 contre 6,26% et 0,99% à fin 2020. Leur hausse est essentiellement, liée à l'augmentation du résultat net.



(3): (Fonds propres (hors EOS) de l'année N-1 + Fonds propres (hors EOS) de l'année N) / 2
 (4): (Total bilan de l'année N-1 + Total bilan de l'année N) / 2



5. COMMUNICATION FINANCIERE au 31 décembre 2021



COMPTES SOCIAUX au 31 décembre 2021

BILAN		
(en milliers MAD)		
ACTIF	31 déc 2021	31 déc 2020
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	24 384	25 695
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	946	290
A Vue	946	290
A Terme	-	-
CREANCES SUR LA CLIENTELE	26 183 116	25 207 959
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 262	2 704
Crédits et financements participatifs à l'équipement	26 186 280	25 183 676
Crédits et financements participatifs immobiliers	19 852	20 712
Autres crédits et financements participatifs	2 722	866
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-
Autres Titres de Créance	-	-
Titres de Propriété	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
AUTRES ACTIFS	300 649	235 048
TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-
Autres Titres de Créance	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	25	25
Participation dans les entreprises liées	-	-
Autres titres de participation et emplois assimilés	25	25
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
CREANCES SUBORDONNEES	-	-
DEPOTS D'INVESTISSEMENT PLACES	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN IJARA	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	320	512
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 719	47 812
TOTAL ACTIF	26 554 158	25 517 339

PASSIF		
(en milliers MAD)		
	31 déc 2021	31 déc 2020
BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	9 959 027	8 597 456
A Vue	-	-
A Terme	9 959 027	8 597 456
DEPOTS DE LA CLIENTELE	-	-
Comptes à Vue Créateurs	-	-
Comptes d'Épargne	-	-
Dépôts à Terme	-	-
Autres Comptes Créateurs	-	-
DETTES ENVERS LA CLIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	-	-
TITRES DE CREANCE EMIS	11 186 604	11 850 740
Titres de Créance Négociables	2 541 450	2 693 831
Emprunts Obligataires	8 645 154	9 156 909
Autres Titres de Créance Émis	-	-
AUTRES PASSIFS	34 157	47 384
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	51 705	27 574
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE	-	-
DETTES SUBORDONNEES	1 000 000	1 000 000
DEPOTS D'INVESTISSEMENT RECUS	-	-
ECARTS DE REEVALUATION	-	-
RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL	2 894 185	2 750 423
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
ACTIONNAIRES, CAPITAL NON VERSE (-)	-	-
REPORT A NOUVEAU (+/-)	-	-
RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	328 481	243 762
TOTAL PASSIF	26 554 158	25 517 339

HORS BILAN		
(en milliers MAD)		
	31 déc 2021	31 déc 2020
ENGAGEMENTS DONNES	5 556 371	6 072 540
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 556 371	6 072 540
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	6 458 741	1 500 000
Engagements de financement recus d'établissements de crédit et assimilés	6 458 741	1 500 000
Engagements de garantie recus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie recus de l'Etat et d'Organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moudaraba et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES		
(en milliers MAD)		
	31 déc 2021	31 déc 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 256 736	1 283 902
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 890	1 846
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 254 846	1 282 056
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	-	-
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	-	-
Autres produits bancaires	-	-
Transfert de charges sur dépôts d'investissement recus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	619 309	661 190
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	252 685	293 104
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	366 403	367 878
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	221	209
Transfert de produits sur dépôts d'investissement recus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	637 426	622 712
Produits d'exploitation non bancaire	2 193	4 204
Charges d'exploitation non bancaire	178	112
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	58 919	58 796
Charges de personnel	46 210	46 333
Impôts et taxes	838	825
Charges externes	5 106	5 093
Autres charges générales d'exploitation	3 441	2 830
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 925	3 717
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	26 594	13 950
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	468	11
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	26 126	13 939
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	2 011	5 152
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	16	3 652
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	1 995	1 500
RESULTAT COURANT	555 939	559 210
Produits non courants	236	7
Charges non courantes	19 211	112 370
RESULTAT AVANT IMPOTS	536 964	446 846
Impôts sur les résultats	208 484	203 085
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	328 481	243 762



ETAT DES SOLDES DE GESTION			
(en milliers MAD)			
I-TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31 déc 2021	31 déc 2020	
(+) Intérêts et produits assimilés	1 256 736	1 283 902	
(-) Intérêts et charges assimilées	619 088	660 981	
MARGE D'INTERET	637 647	622 921	
(+) Produits sur financements participatifs	-	-	
(-) Charges sur financements participatifs	-	-	
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-	
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-	
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-	
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-	
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-	
(+) Commissions perçues	-	-	
(-) Commissions servies	221	209	
MARGE SUR COMMISSIONS	- 221	- 209	
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-	
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-	
(+) Résultat des opérations de change	-	-	
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ	-	-	
(+) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	
(+) Divers autres produits bancaires	-	-	
(-) Diverses autres charges bancaires	-	-	
PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPOTS D'INVESTISSEMENT	-	-	
PRODUIT NET BANCAIRE	637 426	622 712	
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	2 193	4 204	
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	178	112	
(-) Charges générales d'exploitation	58 919	58 796	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	580 522	568 008	
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	452	3 641	
(+/-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	24 131	12 439	
RESULTAT COURANT	555 939	559 210	
RESULTAT NON COURANT	- 18 975	- 112 364	
(-) Impôts sur les résultats	208 484	203 085	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	328 481	243 762	

II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
(en milliers MAD)			
	31 déc 2021	31 déc 2020	
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	328 481	243 762	
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 325	3 717	
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-	
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	26 126	13 939	
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-	
(+) Dotations non courantes	-	-	
(-) Reprises de provisions	1 995	1 500	
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	96	-	
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-	
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-	
(-) Reprises de subventions d'investissement recues	-	-	
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	355 840	259 917	
(-) Bénéfices distribués	-	-	
(+) AUTOFINANCEMENT	355 840	259 917	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE			
(en milliers MAD)			
	31 déc 2021	31 déc 2020	
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 256 736	1 283 902	
Récupérations sur créances amorties	-	-	
Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 429	4 210	
Charges d'exploitation bancaire versées	619 309	661 190	
Charges d'exploitation non bancaire versées	19 389	112 482	
Charges générales d'exploitation versées	58 595	55 080	
Impôts sur les résultats versés	208 484	203 085	
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	356 388	256 276	
Variation des :			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	656	979	
Créances sur la clientèle	975 621	2 006 748	
Titres de transaction et de placement	-	-	
Autres actifs	65 590	5 922	
Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-	
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	
Immobilisations données en Ijara	-	-	
Depôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 361 571	264 767	
Depôts de la clientèle	-	-	
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-	
Titres de créance émis	654 136	1 444 840	
Autres passifs	13 227	1 198	
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	- 357 659	- 303 282	
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	- 1 271	- 47 006	
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	40	868	
Intérêts perçus	-	-	
Dividendes perçus	-	-	
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 40	- 868	
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	
Emission de dettes subordonnées	-	-	
Depôts d'investissement recus	-	-	
Emission d'actions	-	-	
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	
Depôts d'investissement remboursés	-	-	
Intérêts versés	-	-	
Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-	
Dividendes versés	-	-	
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-	-	
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	- 1 311	- 47 875	
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	25 695	73 569	
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	24 384	25 695	

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (en milliers MAD)							
Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
01/10/2021	Matériel roulant rattaché à l'exploitation	587	587	-	96	96	-
TOTAL		587	587		96	96	



DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (en milliers MAD)							
DETTES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total		
					31 déc 2021	31 déc 2020	
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	-	-	-	-	-	
VALEURS DONNEES EN PENSION	-	-	-	-	-	-	
au jour le jour	-	-	-	-	-	-	
à terme	-	-	-	-	-	-	
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	300 000	600 000	-	900 000	880 000	
au jour le jour	-	-	-	-	-	-	
à terme	-	300 000	600 000	-	900 000	880 000	
EMPRUNTS FINANCIERS	-	6 983 300	-	1 778 773	8 762 073	7 417 391	
AUTRES DETTES	-	-	-	202 012	202 012	196 571	
INTERETS COURUS A PAYER	-	89 150	25	5 768	94 943	103 494	
TOTAL	-	7 372 450	600 025	1 986 552	9 959 027	8 597 456	

DEPOTS DE LA CLIENTELE (en milliers MAD)						
DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31 déc 2021	31 déc 2020
Comptes à vue créditeurs	-	-	-	-	-	-
Comptes d'épargne	-	-	-	-	-	-
Depôts à terme	-	-	-	-	-	-
Autres comptes créditeurs	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	-	-	-	-	-	-
TOTAL						

TITRES DE CREANCES EMIS (en milliers MAD)										
NATURE DES TITRES (1)	Date de jouissance	Date d'échéance	Caractéristiques				Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission de ce remboursement
			Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement (2)	Entreprises liées		Autres apparentés		
Titres de créance négociables						2 528 000				
Certificat de Dépôt	04/03/2015	04/03/2022	100	2,01%	In fine	328 000	-	-	-	
Certificat de Dépôt	18/09/2017	18/09/2022	100	1,87%	In fine	359 000	-	-	-	
Certificat de Dépôt	18/09/2017	18/09/2022	100	3,25%	In fine	300 000	-	-	-	
Certificat de Dépôt	06/10/2017	06/10/2022	100	1,85%	In fine	250 000	-	-	-	
Certificat de Dépôt	06/10/2017	06/10/2022	100	3,19%	In fine	300 000	-	-	-	
Certificat de Dépôt	30/12/2019	30/12/2024	100	2,62%	In fine	1 000 000	-	-	-	
Emprunts obligataires						8 510 800				
Emprunts obligataires	20/01/2012	20/01/2027	100	5,30%	Amortissable	400 000	-	-	-	
Emprunts obligataires	09/12/2014	09/12/2029	100	3,44%	Amortissable	452 800	-	-	-	
Emprunts obligataires	09/12/2014	09/12/2024	100	2,17%	In fine	1 911 000	-	-	-	
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2030	100	4,60%	Amortissable	432 000	-	-	-	
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	2,13%	In fine	60 000	-	-	-	
Emprunts obligataires	13/07/2015	13/07/2025	100	2,23%	In fine	220 000	-	-	-	
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	3,52%	Amortissable	218 333	-	-	-	
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2026	100	2,04%	In fine	225 000	-	-	-	
Emprunts obligataires	13/10/2016	13/10/2031	100	2,44%	Amortissable	303 333	-	-	-	
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	3,33%	Amortissable	588 667	-	-	-	
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2027	100	2,08%	In fine	200 000	-	-	-	
Emprunts obligataires	06/12/2017	06/12/2032	100	2,28%	Amortissable	733 333	-	-	-	
Emprunts obligataires	19/07/2018	19/07/2033	100	3,84%	Amortissable	800 000	-	-	-	
Emprunts obligataires	12/07/2018	12/07/2034	100	3,49%	Amortissable	433 333	-	-	-	
Emprunts obligataires	12/07/2019	12/07/2034	100	2,20%	Amortissable	1 300 000	-	-	-	
Emprunts obligataires	18/12/2020	31/03/2026	100	2,25%	Amortissable	2 000 000	-	-	-	
TOTAL						11 038 800				

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance

(2) Amortissement : Annuel - In fine

DETAIL DES AUTRES PASSIFS (en milliers MAD)			
PASSIF	31 déc 2021	31 déc 2020	
Instruments optionnels vendus	-	-	
Opérations diverses sur titres	-	-	
Créditeurs divers	22 330	37 481	
Sommes dues à l'Etat	19 250	33 745	
Sommes dues aux les organismes de prévoyance	1 313	1 282	
Sommes diverses dues au le personnel	10	-	
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	-	-	
Fournisseurs de biens et services	1 649	2 210	
Divers autres créditeurs	109	244	
Comptes de régularisation	11 826	9 903	
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-	
Comptes d'écart sur devises et titres	1 978	274	
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-	
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	-	-	
Charges à payer et produits constatés d'avance	9 558	9 339	
Autres comptes de régularisation	290	290	
TOTAL	34 157	47 384	

PROVISIONS (en milliers MAD)					
	Encours 31 déc 2020	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31 déc 2021
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF :	17 023	468	16	-	17 475
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 596	468	4	-	6 020
Titres de participation	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	11 467	-	12	-	11 495
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	27 574	26 126	1 995	-	51 705
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	27 574	26 126	1 995	-	51 705
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	44 597	26 594	2 011	-	69 180

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE (en milliers MAD)					
	Objet économique	Montant global	Montant 31 déc 2020	Utilisation 31 déc 2021	Montant 31 déc 2021
Subventions					
Fonds publics affectés					
Fonds spéciaux de garantie					
TOTAL					

DETTES SUBORDONNEES (en milliers MAD)										
Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonnées et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées		Dont entreprises apparentées	
							Montant [c/v MAD] 31 déc 2021	Montant [c/v MAD] 31 déc 2020	Montant [c/v MAD] 31 déc 2021	Montant [c/v MAD] 31 déc 2020
Dirhams	200 000		2,30%	10		200 000	-	-	-	-
Dirhams	800 000		2,35%	10		800 000	-	-	-	-
TOTAL	1 000 000					1 000 000				

(1) Cours Bank Al-Maghrib au 31/12/N

(2) Eventuellement indéterminée

(3) Se référer au contrat de dettes subordonnées

CAPITAUX PROPRES (en milliers MAD)				
CAPITAUX PROPRES	Encours 31 déc 2020	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31 déc 2021
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	2 750 423	243 762	-	2 994 185
Réserve légale	-	-	-	-
Autres réserves	2 750 423	243 762	-	2 994 185
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
Capital	1 000 000	-	-	1 000 000
Capital appelé	-	-	-	-
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	1 000 000	-	-	1 000 000
Actionnaires - Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultats nets de l'exercice (+/-)	243 762	243 762	328 481	328 481
TOTAL	3 994 185	-	328 481	4 322 666

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (en milliers MAD)			
ENGAGEMENTS	31 déc 2021	31 déc 2020	
Engagements de financement et de garantie donnés	5 556 371	6 072 540	
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	
Crédits documentaires import	-	-	
Acceptations ou engagements de payer	-	-	
Ouvertures de crédit confirmées	-	-	
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-	
Autres engagements de financement donnés	-	-	
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5 556 371	6 072 540	
Crédits documentaires import	-	-	
Acceptations ou engagements de payer	-	-	
Ouvertures de crédit confirmées	5 556 371	6 072 540	
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-	
Autres engagements de financement donnés	-	-	
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	
Crédits documentaires export confirmés	-	-	
Acceptations ou engagements de payer	-	-	
Garanties de crédit données	-	-	
Autres cautions, avais et garanties donnés	-	-	
Engagements en souffrance	-	-	
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	
Garanties de crédit données	-	-	
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-	
Autres cautions et garanties données	-	-	
Engagements en souffrance	-	-	
Engagements de financement et de garantie reçus	6 458 741	1 500 000	
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 458 741	1 500 000	
Ouvertures de crédit confirmées	6 458 741	1 500 000	
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	
Autres engagements de financement reçus	-	-	
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	
Garanties de crédits	-	-	
Autres garanties reçues	-	-	
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	
Garanties de crédits	-	-	
Autres garanties reçues	-	-	

ENGAGEMENTS SUR TITRES (en milliers MAD)		31 déc 2021
ENGAGEMENTS	Montant	
Engagements donnés		
Titres achetés à réméré	-	
Autres titres à livrer	-	
Engagements reçus		
Titres vendus à réméré	-	
Autres titres à recevoir	-	

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES (en milliers MAD)				
	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31 déc 2021	31 déc 2020	31 déc 2021	31 déc 2020
Opérations de change à terme	222 297	171 387	-	-
Devises à recevoir	-	-	-	-
Dirhams à livrer	-	-	-	-
Devises à livrer	222 297	171 387	-	-
Dirhams à recevoir	-	-	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-



VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE				31 déc 2021
				(en milliers MAD)
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du Hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	
Autres titres	-	-	-	
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000	
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	
TOTAL	380 000		380 000	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du Hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	
Autres titres	-	-	-	
Hypothèques	-	-	-	
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	
TOTAL	-		-	

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE		31 déc 2021
		(en milliers MAD)
CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus	
Titres de placement	-	
Titres de participation	-	
Participations dans les entreprises liées	-	
Titres de l'activité de portefeuille	-	
Emplois assimilés	-	
TOTAL	-	

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE							31 déc 2021
							(en milliers MAD)
	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL	
ACTIF							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	24 822	-	-	-	-	24 822	
Créances sur la clientèle	39 341	785 732	1 406 536	9 516 485	13 702 294	25 450 389	
Titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	64 163	785 732	1 406 536	9 516 485	13 702 294	25 475 211	
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	694 002	439 645	612 329	3 127 022	4 991 087	9 864 084	
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-	
Titres de créance émis	66 667	461 333	1 676 267	4 361 067	4 473 466	11 038 800	
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	1 000 000	
TOTAL	760 669	900 978	2 288 595	7 488 088	10 464 553	21 902 884	

COMMISSIONS		31 déc 2021
		(en milliers MAD)
COMMISSIONS	Montant	
Commissions perçues		
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	
Sur opérations avec la clientèle	-	
Sur opérations de change	-	
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	
Sur produits dérivés	-	
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-	
Sur moyens de paiement	-	
Sur activités de conseil et d'assistance	-	
Sur ventes de produits d'assurances	-	
Sur autres prestations de service	-	
Commissions versées	221	
Sur opérations avec les établissements de crédit	66	
Sur opérations avec la clientèle	-	
Sur opérations de change	-	
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	
Sur produits dérivés	-	
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	155	
Sur moyens de paiement	-	
Sur activités de conseil et d'assistance	-	
Sur ventes de produits d'assurances	-	
Sur autres prestations de service	-	

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE					31 déc 2021
					(en milliers MAD)
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres			Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
		Crédits par décaissement	Crédits par signature		
2	6 233 108	5 164 221	1 068 887	-	

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE			(en milliers MAD)
PRODUITS ET CHARGES	31 déc 2021	31 déc 2020	
Produits			
Gains sur les titres de transaction	-	-	
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-	
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-	
Gains sur les produits dérivés	-	-	
Gains sur les opérations de change	-	-	
Charges			
Pertes sur les titres de transaction	-	-	
Moins value de cession sur titres de placement	-	-	
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-	
Pertes sur les produits dérivés	-	-	
Pertes sur opérations de change	-	-	
RESULTAT	-	-	

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE		31 déc 2021
		(en milliers MAD)
BILAN	Montant	
ACTIF		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	
Créances sur la clientèle	-	
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-	
Autres actifs	-	
Titres de participation et emplois assimilés	-	
Créances subordonnées	-	
Immobilisations données en crédit-bail et location	-	
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	
PASSIF	1 986 552	
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 986 552	
Dépôts de la clientèle	-	
Titres de créance émis	-	
Autres passifs	-	
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	
Dettes subordonnées	-	
HORS BILAN	Montant	
ENGAGEMENTS DONNES	-	
ENGAGEMENTS REÇUS	3 108 741	

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		31 déc 2021
		(en milliers MAD)
	Montant	
Charges du personnel	46 210	
Impôts et taxes	838	
Charges externes	5 106	
Autres charges générales d'exploitation	3 441	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	3 225	
TOTAL	58 919	

MARGE D'INTERET			31 déc 2021
			(en milliers MAD)
	31 déc 2021	31 déc 2020	
Intérêts perçus	1 256 736	1 283 902	
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 890	1 846	
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 254 846	1 282 056	
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-	
Intérêts servis	619 088	660 981	
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	292 695	293 104	
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	366 403	367 878	
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-	
TOTAL	637 647	622 921	

AUTRES PRODUITS ET CHARGES		31 déc 2021
		(en milliers MAD)
	Montant	
Autres produits et charges bancaires		
Autres produits bancaires	-	
Autres charges bancaires	221	
Produits et charges d'exploitation non bancaires		
Produits d'exploitation non bancaires	2 193	
Charges d'exploitation non bancaires	178	
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	26 594	
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	2 011	
Produits et charges non courants		
Produits non courants	236	
Charges non courantes	19 211	

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				31 déc 2021
				(en milliers MAD)
VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE				
Pôle d'Activité	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt	
Activité bancaire	637 426	580 522	536 964	
Autres Activités	-	-	-	
TOTAL	637 426	580 522	536 964	
VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				
Zone Géographique	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt	
Maroc	637 426	580 522	536 964	
Autres Zones	-	-	-	
TOTAL	637 426	580 522	536 964	

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL		31 déc 2021 (en milliers MAD)	
INTITULES	Montant	Montant	
I- Résultat Net Comptable	328 481		
Bénéfice net	328 481		
Perte nette	-		
II- Réintégrations fiscales	256 988		
1- Courantes	29 294		
Charges sur exercices antérieurs	166		
Charges hors exploitation	556		
Ecart de conversion passif	1 978		
Dotations aux provisions pour risques généraux	26 126		
Dotations aux provisions pour CES	468		
2- Non courantes	227 694		
Impôts sur les sociétés	208 484		
Contribution sociale de solidarité	19 211		
Autres charges non courante	0		
.	-		
.	-		
III- Déductions fiscales	22 000		
1- Courantes	22 000		
Reprises sur provisions pour risques généraux	1 995		
Reprises sur provisions pour CES	4		
1/5 Contribution au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie de Coronavirus (Covid-19)	20 000		
.	-		
.	-		
2- Non courantes	-		
.	-		
.	-		
.	-		
TOTAL	585 469	22 000	
IV- Résultat brut fiscal	563 469		
Bénéfice brut fiscal (A)		563 469	
Déficit brut fiscal (B)			
V- Reports déficitaires imputés (C)*			
Exercice N-4			
Exercice N-3			
Exercice N-2			
Exercice N-1			
VI- Résultat net fiscal	563 469		
Bénéfice net fiscal (A - C)		563 469	
OU			
Déficit net fiscal (B)			
VII- Cumul des amortissements fiscalement différés			
VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter			
Exercice N-4			
Exercice N-3			
Exercice N-2			
Exercice N-1			

(*) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		31 déc 2021 (en milliers MAD)	
I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant		
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	555 939		
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	29 294		
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	22 000		
(=) Résultat courant théoriquement imposable	563 233		
(-) Impôt théorique sur résultat courant	208 396		
(=) Résultat courant après impôts	354 837		

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE					31 déc 2021 (en milliers MAD)	
NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)		
A- TVA collectée	14 686	165 482	169 537	10 632		
B- TVA à récupérer	15 942	64 008	65 615	14 336		
Sur charges	15 917	64 000	65 582	14 335		
Sur immobilisations	26	8	33	1		
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	- 1257	101 474	103 922	- 3 704		

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL						31 déc 2021 (en milliers MAD)	
Montant du capital :		1 000 000					
Montant du capital social souscrit non appelé :		-					
Valeur nominale des titres :							
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)		
		Exercice précédent	Exercice actuel				
ETAT				100	100		
TOTAL				100	100		

Etat des créances en souffrance et des provisions correspondantes au 31/12/2021					(en milliers MAD)	
	31 déc 2021		31 déc 2020			
	Créances	Provisions	Créances	Provisions		
Prêts Classiques						
Créances prédotieuses	-	-	-	-		
Créances douteuses	-	-	-	-		
Créances compromises	8 387	5 812	5 927	5 344		
Sous total 1	8 387	5 812	5 927	5 344		
Prêts MEN						
Créances prédotieuses	-	-	-	-		
Créances douteuses	-	-	-	-		
Créances compromises	1 227	208	1 253	212		
Sous total 2	1 227	208	1 253	212		
Total Général	9 614	6 020	7 180	5 556		

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE				31 déc 2021 (en milliers MAD)	
A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant		
Décision du CA : 13/04/2021					
Report à nouveau	-	Réserves légales	-		
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-		
Résultats net de l'exercice	243 762	Autres affectations	243 762		
Prélèvement sur les bénéfices	-				
Autres prélèvements	-				
TOTAL A	243 762	TOTAL B	243 762		

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES				(en milliers MAD)	
	31 déc 2021	31 déc 2020	31 déc 2019		
Capitaux propres et assimilés	4 322 666	3 994 185	3 750 423		
A déduire - Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	-	-	-		
Capitaux propres et assimilés nets	4 322 666	3 994 185	3 750 423		
Opérations et résultats de l'exercice					
Produit net bancaire	637 426	622 712	550 146		
Résultat avant impôts	536 964	446 846	474 682		
Impôts sur les résultats	208 484	203 085	182 917		
Bénéfices distribués	-	-	-		
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	328 481	243 762	291 765		
Résultat par titre (en MAD)					
Résultat net par action ou part sociale					
Bénéfice distribué par action ou part sociale					
Personnel					
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	40 366	39 695	38 563		
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	92	96	100		

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION		(en milliers MAD)	
Date de clôture (1)		31 décembre 2021	
Date d'établissement des états de synthèse (2)		Février 2022	

(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II. EVENEMENTS NÉS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ère} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indication des événements
	Favorables
	Défavorables

NEANT

EFFECTIFS

EFFECTIFS	31 déc 2021	31 déc 2020
Effectifs rémunérés	91	93
Effectifs utilisés	91	93
Effectifs équivalent plein temps	91	93
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-
Cadres (équivalent plein temps)	83	85
Employés (équivalent plein temps)	8	8
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

TITRES	Nombre de comptes		Montant	
	31 déc 2021	31 déc 2020	31 déc 2021	31 déc 2020

Titres dont l'établissement est dépositaire
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion

NEANT

RESEAU

RESEAU	31 déc 2021	31 déc 2020
--------	-------------	-------------

Guichets permanents
Guichets périodiques
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque
Succursales et agences à l'étranger
Bureaux de représentation à l'étranger

NEANT

COMPTES DE LA CLIENTELE

COMPTES DE LA CLIENTELE	31 déc 2021	31 déc 2020
-------------------------	-------------	-------------

Comptes courants
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger
Autres comptes chèques
Comptes d'affacturage
Comptes d'épargne
Comptes à terme
Bons de caisse
Autres comptes de dépôts

NEANT

DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES



1. Gestion intégrée des risques

1.1 Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Équipement Communal repose sur :

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques ;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'Institution dans le processus ;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation ;
- l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

1.2 Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances décrites ci-après :

Organe d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend, en outre, les membres suivants :

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
- 1 représentant du Ministère de l'Équipement et de l'Eau ;
- 1 représentant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable ;
- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- des membres représentant les élus : 8 conseillers communaux désignés parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté par un Comité d'Audit et des Risques, conformément aux dispositions légales et réglementaires, relatives au contrôle interne des établissements de Crédit.

Le Comité d'Audit et des Risques comprend, outre le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Président :

- le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur) ;
- le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie et des Finances).

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé notamment de porter son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques.

La Direction Générale effectue des présentations devant le Comité d'Audit et des Risques, émanation du Conseil d'Administration, sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques. Le CAR rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration, à l'occasion de chacune de ses réunions.

Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Gouverneur, Directeur Général du FEC, Président :

- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

Comité des Risques Interne

Le Comité des Risques Interne, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge notamment de :

- assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des risques du FEC ;
- s'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des Risques et de celles des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques ;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

Comité ALCO

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, a pour attributions :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des Fonds Propres (FP)...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- d'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- de définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques taux et liquidité ;
- de veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- d'évaluer l'impact du lancement des nouveaux produits, ou toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- de suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- de valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Direction des Risques et Contrôle Permanent

La Direction des Risques et Contrôle Permanent est chargée notamment de s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées par le FEC ainsi que de la mise en œuvre de processus efficaces de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit et des Risques.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

Fonction Conformité

La fonction Conformité est chargée du suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, applicables au FEC.

Elle est également chargée de la mise en œuvre et du suivi du code déontologique applicable au personnel du FEC.

2. Exposition aux risques

Les risques associés aux activités du Fonds d'Équipement Communal sont les suivants :

Risque de crédit : risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations contractuelles.

Risque de liquidité : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire aux demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et sa valeur économique.

Risques opérationnels : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Risque de non-conformité : correspond au risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite.

Risque de change : dû aux fluctuations des taux de change.

2.1 Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances.

Processus de gestion du risque de crédit

À la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, le Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des bilans d'exécution des budgets des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la Collectivité Territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la Collectivité Territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :

- la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%, sauf dérogation expresse du Conseil d'Administration.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- l'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques ;
- l'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement ;
- l'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC ;
- l'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets ;
- le jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et la proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

Les conditions générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

Profil de solvabilité

A fin décembre 2021 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 7 049 010 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 84% du risque de crédit et de 16% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 75,45%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 61,26%, reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,84% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 26 190 008 Milliers de DH au 31 décembre 2021.

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 31 décembre 2021, à 5 556 371 Milliers de DH.

L'analyse de la situation des engagements hors bilan arrêtée au 31 décembre 2021, fait ressortir que 63,8% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité & Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance.

Les créances sur les Collectivités Territoriales sont affectées d'un taux de pondération de 20%.

La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

Coefficient de Division Des Risques

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit, selon les modalités de la circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib à 12,03% à fin décembre 2021 se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

En application de la directive n°2/G/2010 de Bank Al-Maghrib, relative à la pratique des stress tests et dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress tests ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress tests minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

2.2 Gestion Actif/Passif

Responsables de la gestion Actif/Passif

La gestion des risques ALM est assurée au sein de la Direction Financière par le Département Contrôle de Gestion et ALM.

Le Comité ALCO, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge du suivi transversal et collégial des risques financiers auxquels est exposée l'institution et de l'examen des décisions qui affecteraient la gestion Actif-Passif.

Gestion Actif/Passif

Le FEC a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité, de taux d'intérêts et de change, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres financiers de la Banque, le dispositif ALM veille à :

- assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- s'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des fonds propres ;
- orienter la stratégie de la Banque en matière de refinancement.

Risque de Liquidité

Le risque de liquidité se définit comme étant le risque pour la Banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

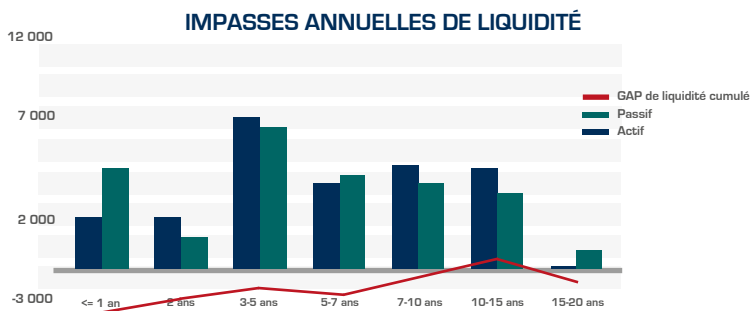
Le FEC peut être exposé au risque de liquidité qui peut se présenter sous l'une des formes suivantes :

- l'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un tirage important des engagements de financement donnés aux CT ;
- le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Approche retenue dans le calcul des Gaps de liquidité :

La mesure de ce risque est basée sur des éléments de bilan à une date d'arrêté donnée, classés selon leur durée résiduelle, et sur lesquels sont appliquées les lois d'écoulements et conventions ALM. L'impasse statique en flux permet de déterminer l'excédent ou le besoin de ressources à moyen et long termes dans l'hypothèse qu'il n'y ait pas de production nouvelle d'actifs et de passifs.

Au 31 décembre 2021, le profil des impasses de liquidité se présente comme suit :



Gestion du Risque de Taux d'intérêt (IRRBB)

Le risque de taux d'intérêt correspond à la sensibilité du bilan quant aux mouvements futurs des taux d'intérêt. L'appréciation de ce risque s'effectue à travers un ensemble de simulations de stress test, notamment dans le cadre des six scénarii réglementaires suivants :

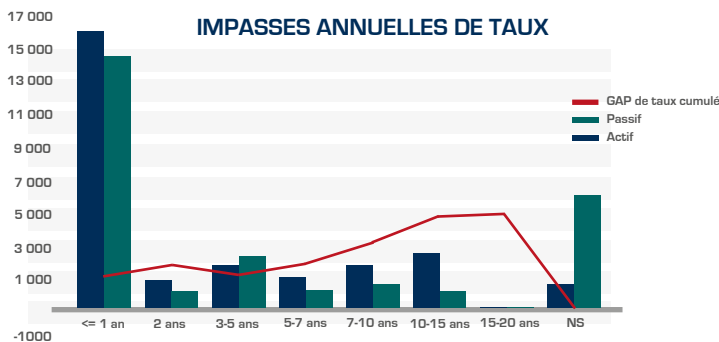
- Scénario 1 : Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la hausse (+ 200 bps) ;
- Scénario 2 : Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la baisse (- 200 bps) ;
- Scénario 3 : Hausse des taux courts ;
- Scénario 4 : Baisse des taux courts ;
- Scénario 5 : Aplatissement de la courbe des taux ;
- Scénario 6 : Pentification de la courbe des taux.

L'analyse et l'évaluation des risques de taux d'intérêt obéit à une double logique à savoir la préservation de la marge d'intérêt et de la valeur économique des fonds propres.

La Banque a opté pour l'approche dite méthode des échéances en mode statique. Cette approche consiste à écouler toutes les positions du bilan en statique en fonction de leurs caractéristiques contractuelles ou conventionnelles.

Exposition au 31 décembre 2021

Les impasses de taux en flux se présentent au 31 décembre 2021, comme suit :



L'impact des scénarii réglementaires est de 8,40% sur la marge d'intérêt nette prévisionnelle et de 8,78% sur la valeur économique des fonds propres.

Risque de Change

Afin d'être immunisé contre le risque de change, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale et ce à l'occasion :

- des deux tirages effectués au cours de l'exercice 2019 sur une ligne de crédit contractée en 2018 auprès d'un bailleur de fonds étranger ;
- du tirage de 50 millions d'euros effectué en 2021.

Pour rappel, la couverture du risque de change afférente à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC au cours des années 90, est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances / Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt.

2.3 Risques Opérationnels

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;
 - de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;
 - de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.
- La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

Cadre Général

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

» Mécanisme de délégations de signatures

Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :

- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif ;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part ;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à assurer la continuité de service.

» Manuel de procédures générales

Le FEC est doté d'un manuel de procédures générales couvrant tous les processus fonctionnels des domaines Pilotage, Métiers et Support. La cartographie générale des processus et procédures a été élaborée selon les exigences de la norme Qualité ISO 9001 V2008. Par ailleurs, l'intégration de l'outil de modélisation MEGA process a permis d'avoir un référentiel des procédures unique, structuré et accessible par tous les collaborateurs du FEC à travers un site intranet. Ce référentiel fait l'objet d'une maintenance évolutive régulière.

» Manuel de procédures et d'organisation comptable

- Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :
- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
 - tous les enregistrements sont conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;
 - toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

» Manuel de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques en la matière, le FEC est doté d'un manuel de contrôle interne lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place ainsi qu'à la formalisation des points de contrôle.

» Plan de Continuité d'Activité

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib, relative au contrôle interne des établissements de crédit et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, relative au plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit, le FEC dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA), qui a été approuvé par le Conseil d'Administration. Le PCA permet au FEC d'assurer le fonctionnement de l'institution en mode dégradé ainsi que la reprise des activités, et ce, selon divers scénarios de crise. La mise en œuvre du PCA du FEC a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité Système d'Information ;
- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Par ailleurs, le FEC veille à mettre à jour, de manière régulière, le corpus documentaire PCA (Etude de criticité, stratégie de continuité, procédures, plan de communication...) afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs de continuité mis en place. De même, un plan de renforcement du PCA est en cours d'élaboration, qui porte notamment sur le SI supportant l'activité de crédit, dont la refonte est en cours de mise en œuvre.

» Déclenchement du PCA suite à la crise pandémique

Hormis le déclenchement de son dispositif de gestion de la crise pandémique en mars 2020, et en l'absence d'incident présentant la nécessité d'y recourir, le FEC n'a pas activé son PCA au cours de l'exercice 2021. Toutefois, et en raison de la persistance des effets du contexte pandémique, le FEC a veillé à assurer la continuité des activités des processus opérationnels et bancaires, notamment à travers la mise en place d'un plan adapté de gestion de sinistre pandémique.

De même, le FEC a continué à assurer une veille permanente de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures préventives édictées par les pouvoirs publics. Dans ce contexte, le FEC a réalisé plusieurs actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs, quant au strict respect des mesures préventives contre le Covid-19, pronées par les autorités sanitaires nationales, afin de consolider les acquis réalisés par le Royaume en la matière.

A cet égard, le FEC a également adopté dès 2020, le travail en mode hybride présentiel/télétravail, et ce, jusqu'au mois de février 2022, qui a marqué le retour à la normale et au travail en mode présentiel pour tous les collaborateurs, suite à l'amélioration de la situation sanitaire.

Gestion des risques opérationnels

Le FEC est doté d'une cartographie des risques opérationnels qui a été reconstruite en 2010 en s'appuyant sur la typologie Bâle II et dont la mise à jour s'effectue annuellement. Cette cartographie couvre les processus relevant des domaines crédit, support et systèmes d'information et permet de cibler les processus nécessitant une surveillance particulière ou renforcée.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au FEC, dans le cadre de la réforme Bâle II et en application de la Directive n°29/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib, permet l'identification, l'évaluation des risques opérationnels ainsi que le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés. Ce dispositif a été complété en 2011 par une base de collecte des incidents qui permet de dégager une vision objective des risques encourus et la réévaluation de ces risques par les résultats de la collecte des incidents opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques ;
- la conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales ;
- le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés ;
- la collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

Organisation

Sur le volet organisationnel, le pilotage du dispositif de gestion du risque opérationnel est assuré par la Direction des Risques et Contrôle Permanent. Cette dernière s'appuie sur des correspondants risques opérationnels (CRO) au niveau des entités Métiers et Supports. Ces CRO se chargent de la remontée d'incidents opérationnels, de l'analyse de la base de collecte de ces incidents et de la mise en œuvre de plans d'action de couverture des risques majeurs.

A cet effet, une procédure de collecte et de remontée des incidents opérationnels ainsi qu'une fiche de déclaration de la survenance d'un incident opérationnel ont été élaborées et mises à la disposition des CRO afin d'outiller la démarche de collecte et de remontée des incidents. La gouvernance des risques opérationnels est assurée par le Comité des Risques Interne.

Couverture des risques opérationnels

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux exigences minimales en fonds propres, le FEC procède depuis Décembre 2011 à la couverture des risques opérationnels. L'exigence en fonds propres pour la couverture des risques opérationnels est calculée selon l'approche "indicateur de base", soit égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur les 3 dernières années.

2.4 Risques de Non-Conformité

Conformément à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib relative à la fonction conformité du 31 août 2007, le FEC s'est doté d'une politique et d'une charte de conformité.

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca
Maroc

mazars

101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Nous avons procédé à un examen limité des comptes du Fonds d'Equipelement Communal comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Ces comptes qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 5.322.666 KMAD, dont un bénéfice net de 328.481 KMAD, relèvent de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du Fonds et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Equipelement Communal établis au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 21 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Hicham Belemqadem
Associé

Mazars Audit et Conseil

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Boulevard Abdelmoumen
20360 Casablanca
Tel : 05 22 42 34 25
Fax : 05 22 42 34 00

Taha Ferdaous
Associé

Liste des communiqués de presse publiés au cours de l'exercice 2021

- 16/02/2021 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 4^{ème} trimestre 2020.
- 25/03/2021 : Publication des états financiers au titre de l'exercice 2020.
- 15/04/2021 : Communiqué de presse à l'occasion de la publication du Rapport Financier Annuel 2020 et de la tenue de la réunion du Conseil d'Administration du FEC le 13 avril 2021.
- 24/05/2021 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 1^{er} trimestre 2021.
- 11/06/2021 : Communiqué de presse à l'occasion de la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt du Fonds d'Équipement Communal.
- 27/08/2021 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 2^{ème} trimestre 2021.
- 30/09/2021 : Communication financière au 30 juin 2021 à l'occasion de la publication du Rapport Financier Semestriel au titre du 1^{er} semestre 2021, y compris le communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 1^{er} semestre 2021 et les états financiers au 30 juin 2021.
- 24/11/2021 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 3^{ème} trimestre 2021.
- 28/12/2021 : Communiqué de presse à l'occasion de l'émission d'un emprunt obligataire par le FEC pour un montant de 1 milliard de dirhams.

ANNEXE III.2.N. Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

En Dirhams

	2019-2021 : DELOITTE AUDIT						2019 - 2021 : MAZARS AUDIT & CONSEIL						TOTAL TTC
	Montant TTC/Année			Pourcentage/Année *			Montant TTC/Année			Pourcentage/Année *			
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés**													
Emetteur	138 000	138 000	138 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	990 000
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes													
Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	138 000	138 000	138 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	990 000
Autres prestations rendues													
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	138 000	138 000	138 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	990 000

(*) : Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée.

(**) : Le Montant d'engagement au titre de la lettre de mission conformément aux termes du marché associé.

ROYAUME DU MAROC

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي

F
E
C

RAPPORT ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE | 2021

ABREVIATIONS

ALCO	Asset/liability management committee
CA	Conseil d'Administration
CAC	Commissaires aux comptes
CAR	Comité d'audit et des risques
CCG-T	Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux
CDN	Contribution Déterminée Nationale
CNR	Comité de nomination et de rémunération
COSI	Comité organisation et système d'information
CRI	Comité des risques interne
CT	Collectivités Territoriales
E&S	Environnemental et social
EIE	Etudes d'Impact sur l'Environnement
EIES	Evaluation d'Impact Environnemental et Social
ESG	Environnement, social et gouvernance
GRH	Gestion des ressources humaines
LCBT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le terrorisme
NMD	Nouveau Modèle de Développement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MI	Ministère de l'Intérieur
ODD	Objectifs de développement durable
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
RSE	Responsabilité sociétale et environnementale
SGES	Système de gestion environnementale et sociale
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable

SOMMAIRE

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX 2

1.1.	Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC.....	2
1.1.1.	Le Fonds d'Équipement Communal : Une Banque publique dédiée au développement territorial	
1.1.2.	Stratégie RSE du FEC	
1.2.	Périmètre du reporting ESG.....	3
1.3.	Matérialité des aspects ESG.....	4
1.4.	Méthodologie du processus relatif aux informations extra financières, indicateurs quantitatifs et méthodes de calcul.....	4
1.5.	Vérification externe des informations ESG.....	5

2. ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES : 6

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE

2.1.	Informations environnementales.....	6
2.1.1.	Présentation des activités ayant un impact sur l'environnement	
2.1.2.	Politique Environnementale et Sociale du FEC	
2.1.3.	Litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental	
2.1.4.	Actions et mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts E&S de l'activité	
2.2.	Informations sociales.....	9
2.2.1.	Politique de gestion des ressources humaines	
2.2.2.	Effectif sur les trois derniers exercices	
2.2.3.	Schéma d'intéressement et de participation du personnel sur les trois dernières années	
2.2.4.	Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années	
2.3.	Gouvernance.....	14
2.3.1.	Composition de l'organe de gouvernance	
2.3.2.	Ethique, déontologie et prévention de la corruption	
2.4.	Informations sur les parties prenantes.....	21
2.4.1.	Impacts des activités du FEC sur la population et le développement territorial	
2.4.2.	Actions correctives mises en place au sein des activités ayant des impacts négatifs potentiels ou avérés sur les communautés locales	
2.4.3.	Conditions de dialogue avec les parties prenantes	
2.4.4.	Cartographie des parties prenantes	
2.4.5.	Politique et critères de sélection des parties prenantes	
2.5.	Autres.....	27
2.5.1.	Objectifs et engagements du FEC en matière de RSE	
2.5.2.	Réalisations en matière de RSE sur les trois derniers exercices	

ANNEXE : 30

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU FONDS D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC

1.1.1. Le Fonds d'Équipement Communal : Une Banque publique dédiée au développement territorial

En tant que Banque publique dédiée au financement des programmes de développement et des projets d'investissements des Collectivités Territoriales (CT), de leurs Groupements et des Etablissements Publics Locaux, le FEC a connu, au fil du temps, plusieurs évolutions, en phase avec la dynamique nationale et territoriale. A cet égard, le FEC a veillé à adapter ses interventions aux orientations stratégiques nationales, aux priorités du développement territorial et aux grands défis à relever par les CT.

Fort de son expérience de plus de 60 ans en matière de financement du développement territorial, et en tant que partenaire financier et technique privilégié des CT, le FEC n'a eu cesse, depuis sa création en 1959, d'accompagner le développement du territoire national en contribuant au financement de près de 5 600 projets d'infrastructures et d'équipements locaux au profit des différentes catégories de CT, et couvrant différents secteurs d'infrastructures et de superstructures tant en milieu urbain que rural.

La réalisation de ces projets a eu des impacts avérés directs et indirects sur le développement économique et social au niveau territorial, ainsi que sur les conditions et la qualité de vie des citoyens.

Parallèlement, le FEC a entamé au cours des dernières années, la réalisation de plusieurs projets stratégiques qui s'inscrivent dans le cadre de son évolution institutionnelle, qui place le développement durable au cœur de l'action de la Banque en faveur des territoires, notamment à travers :

- L'intégration des risques Environnementaux et Sociaux (E&S) dans sa gestion globale des risques et ses décisions de financement des projets ;
- La transformation digitale de ses processus de fonctionnement et d'intervention ;
- L'ouverture sur le marché financier international en vue de diversifier et de pérenniser ses sources de financement et d'accéder à des financements compétitifs, y compris ceux liés à la finance climat, afin d'offrir les meilleures conditions de financement à ses clients.

1.1.2. Stratégie RSE du FEC

Dans un contexte mondial marqué par une prise de conscience de l'importance du développement durable, notamment au regard des enjeux du changement climatique, la nécessité et l'urgence d'entreprendre des actions concrètes et cohérentes en faveur du climat et du développement durable n'est plus à démontrer. Ces actions doivent permettre aux pays d'atteindre leurs objectifs en vertu de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Conscient des enjeux et des défis inhérents à ce contexte, qui appellent à un engagement ferme de toutes les parties prenantes, le Royaume du Maroc a été parmi les premiers pays à se joindre à la dynamique mondiale visant à réduire le réchauffement climatique et à en atténuer les effets, en soumettant sa Contribution Déterminée Nationale (CDN), qui retrace les engagements du Royaume et les objectifs à atteindre, afin d'assurer un développement inclusif, résilient et sobre en carbone.

Ainsi, le Maroc s'est fortement engagé dans une démarche volontaire et ambitieuse pour la mise en place d'une économie verte et inclusive, notamment à travers la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), qui a été élaborée en tenant compte notamment des aspects liés à la préservation et la valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité ainsi que la lutte contre les effets du changement climatique et la réduction des inégalités sociales et territoriales. Conçue comme un processus continu d'engagement des différentes parties prenantes, cette Stratégie vise à atteindre des objectifs communs et contribuer ainsi à répondre aux enjeux clés en matière de développement durable.

De même, la mise en œuvre des objectifs du Nouveau Modèle de Développement (NMD), auquel aspire le Royaume, requiert davantage l'intégration des contraintes environnementales et climatiques dans les projets et les politiques publiques afin d'atténuer l'intensité des externalités négatives y afférentes. En effet, en matière de développement durable, le NMD vise également la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ainsi que le renforcement de la résilience des territoires au changement climatique.

A l'échelle des territoires, la déclinaison des objectifs stratégiques nationaux du développement durable et du climat devraient permettre d'assurer la durabilité des actions locales et de contribuer efficacement à leur développement économique, environnemental et social. En même temps, les Collectivités Territoriales se positionnent désormais en tant qu'acteurs clés de la déclinaison territoriale des politiques publiques et des programmes sectoriels en matière de protection de l'environnement, d'inclusion sociale et de renforcement de la résilience des territoires face au changement climatique. Toutefois, la transition vers un développement des territoires sobre en carbone, inclusif et résilient au climat, nécessite des moyens financiers importants ainsi qu'un accompagnement adapté aux CT, couvrant les aspects technique et financier.

Dans ce contexte, et eu égard aux enjeux de la mise en œuvre de la SNDD, le FEC a érigé en axe stratégique l'intégration des critères ESG dans son activité de financement des projets des CT. De ce fait, la Banque s'est résolument engagée à s'inscrire dans une démarche de gestion active des risques E&S des projets des CT soumis à son financement. De même, les secteurs cibles de financement intègrent plus particulièrement les projets visant la réduction des disparités territoriales et sociales, la transition vers un développement à bas carbone et le renforcement de la résilience des territoires face au changement climatique.

Parallèlement, et dans l'objectif d'asseoir une démarche RSE efficace, holistique et alignée sur les référentiels nationaux et internationaux en matière de gestion des aspects ESG, la Banque a mené un processus de définition de ses enjeux RSE. Ce processus a permis de faire ressortir 12 engagements, porteurs de valeur ajoutée et partagés avec les parties prenantes de la Banque. Ces engagements sont structurés autour de 4 axes, qui consolident les principales actions entreprises en la matière et permettent, par conséquent, de décliner la vision stratégique de la Banque en la matière. Ces axes sont déclinés comme suit :

Axe 1 – Environnement :

Préserver l'environnement et lutter contre les changements climatiques

- Mobiliser des financements attractifs au profit des CT ;
- Intégrer les risques E&S dans la gestion du risque ;
- Soutenir les initiatives territoriales en matière de développement durable et de changement climatique.

Axe 2 – Social :

Améliorer le bien-être et les conditions de travail des collaborateurs

- Respect de l'équité et du genre (recrutement, rémunération, développement, etc.) ;
- Garantir une gestion responsable de l'emploi et de la carrière ;
- Améliorer le bien-être et les conditions de travail des collaborateurs.

Axe 3 – Gouvernance :

Faire preuve d'exemplarité et agir avec transparence et éthique

- Adopter une communication responsable ;
- Prévenir la corruption et le blanchiment d'argent ;
- Respecter les règles de la saine concurrence.

Axe 4 – Sociétal :

Développer un engagement sociétal et améliorer le bien-être et les conditions de vie des populations locales

- S'assurer de la préservation de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie des populations locales ;
- Contribuer à la réduction des disparités régionales ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations locales.



1.2 Périmètre du reporting ESG

Le périmètre du présent rapport concerne exclusivement les indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) relatifs aux projets des Collectivités Territoriales, financés par la Banque dans le cadre de son activité de prêts.

1.3. Matérialité des aspects ESG

La matérialité des aspects ESG, représentée par la pertinence des enjeux identifiés en la matière, est évaluée sur la base de l'ampleur de leur impact sur la performance du FEC et de ses parties prenantes. Une première analyse de matérialité a été conduite par le FEC et a permis une hiérarchisation des enjeux en quatre thématiques, chacune classée selon trois niveaux de priorité :

- Enjeux prioritaires ;
- Enjeux importants ;
- Enjeux à impacts modérés.

PRIORISATION DES ENJEUX



1.4. Méthodologie du processus relatif aux informations extra financières, indicateurs quantitatifs et méthodes de calcul

L'approche méthodologique d'identification, de collecte et de traitement des informations extra-financières relatives aux aspects E&S se base sur une analyse des documents techniques relatifs aux projets soumis au financement du FEC. Lors de l'élaboration de la fiche environnementale et sociale de chaque projet, les indicateurs pertinents sont identifiés et les informations y afférentes sont renseignées.

S'agissant des informations relatives aux réclamations E&S, le FEC s'appuie sur un processus de gestion des réclamations E&S existant, qui génère un reporting périodique sur ces réclamations.

Les informations extra-financières pertinentes, ainsi que les principaux indicateurs quantitatifs retenus et qui seront déployés progressivement sont décrits comme suit :

Informations environnementales

Gestion des risques E&S des projets

- Pourcentage en nombre de projets par catégorie de risques E&S
- Nombre de projets rejetés pour des raisons de risques E&S élevés
- Nombre de réclamations E&S reçues

Retombées et Impacts positifs sur l'environnement

- Quantité d'énergie économisée (KWh)
- Volume d'eau traitée (m3)
- Volume de réduction d'émission de CO2 (TéqCO2)

Informations sociales

Retombées et Impacts positifs sur la population

- Nombre d'habitants désenclavés
- Nombre d'usagers du transport collectif financé
- Nombre d'habitants dont la qualité du système d'alimentation en eau potable est améliorée
- Nombre d'habitants dont la qualité du système d'assainissement est améliorée
- Nombre d'habitants protégés contre les inondations
- Nombre d'emplois créés

Gestion responsable de carrière et de compétences

- Nombre de représentants du personnel
- Nombre de jours de grève par exercice
- Nombre d'accidents de travail par exercice
- Nombre de licenciements par exercice et par catégorie
- Nombre de démissions par exercice et par catégorie
- Nombre de recrutements par exercice et par catégorie
- Taux du Turnover par exercice
- Nombre et nature des litiges sociaux par exercice

Gouvernance

- Nombre de mandats par administrateur
- Nombre et nature d'actions engagées pour prévenir la corruption
- Nombre de réclamations au sujet d'écarts à l'égard de l'éthique et de la déontologie
- Nombre d'incidents de corruption

1.5. Vérification externe des informations ESG

En matière de gouvernance, le FEC dispose, conformément à la réglementation bancaire, d'un Comité d'Audit et des Risques chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne. Son périmètre d'intervention concerne tous les domaines et/ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels et/ou opérationnels.

A cet effet, la politique E&S du FEC a été soumise à l'avis dudit comité avant son approbation par le Conseil d'Administration tenu le 28 octobre 2021 et son entrée en vigueur le 29 avril 2022.

2. ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES : Informations Environnementales, Sociales et de Gouvernance

2.1. Informations environnementales

2.1.1. Présentation des activités ayant un impact sur l'environnement

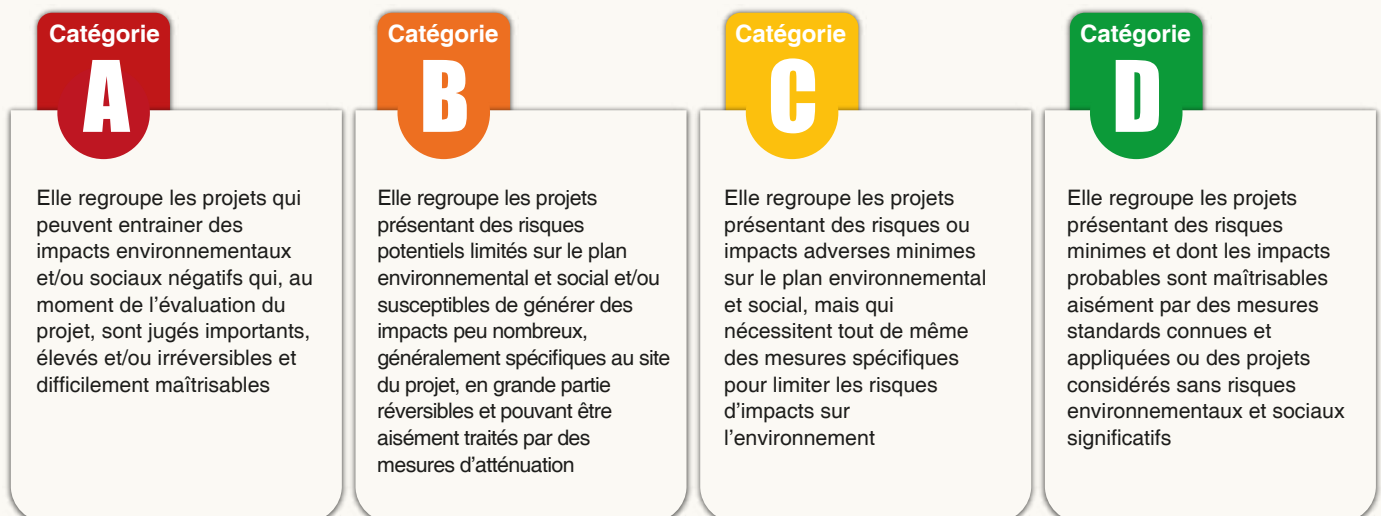
Dans le cadre de son activité, le FEC veille à identifier les éléments pouvant avoir un impact sur l'environnement afin de prendre les mesures nécessaires pour les limiter ou y remédier. Les impacts directs sur l'environnement en lien avec le fonctionnement propre de l'Institution ne sont pas significatifs compte tenu de leur faible ampleur.

A ce jour, les impacts significatifs identifiés sont des impacts indirects en lien avec les activités des projets financés, dont l'ampleur des risques E&S dépend de la nature du projet et de la zone de son implantation. A cet effet, le FEC veille à prendre en considération ces impacts dans le cadre de ses procédures d'évaluation des dossiers de prêts et exige, pour tout projet assujéti à une évaluation environnementale, selon la réglementation nationale et les bonnes pratiques internationales, une étude d'impact sur l'environnement incluant les mesures d'atténuation de ces impacts à des niveaux acceptables. En termes d'éligibilité E&S, le FEC ne finance que les projets qui ne présentent pas d'impacts significatifs sur l'environnement ou sur les populations locales.

2.1.2. Politique Environnementale et Sociale du FEC (cf. annexe)

La politique E&S du FEC vise à consolider sa volonté de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue de la gestion environnementale et sociale des projets soumis à son financement. Elle retrace les engagements de la Banque en matière de maîtrise des risques environnementaux et sociaux liés à son activité et de sa contribution dans l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale de développement durable, conformément à la réglementation nationale et aux engagements internationaux du Maroc. Ainsi, le FEC veille à :

- Prendre en considération toutes les lois nationales et leurs textes d'application ainsi que toutes les conventions internationales pertinentes, ratifiées par le Royaume du Maroc, pour l'application des mesures de sauvegarde environnementale et sociale des projets qu'il finance ;
- Procéder à une analyse préliminaire de l'ensemble des programmes et des projets soumis à son financement afin d'appréhender les principaux enjeux environnementaux et sociaux et de vérifier leur conformité avec la liste d'exclusion du FEC ;
- Attribuer une catégorie de risque E&S à chaque projet en fonction des enjeux et de l'ampleur des risques environnementaux et sociaux identifiés. Lors de l'analyse des projets, un processus de catégorisation des risques permettra de déterminer l'envergure des mesures à entreprendre, la nature de l'information à divulguer, ainsi que les besoins d'implication des parties prenantes :



- Intégrer des clauses E&S dans les contrats de financement, signés avec les CT, adaptées à la nature et à la taille du projet et proportionnées aux impacts engendrés ;
- Être informé, conformément à la réglementation en vigueur, des suites à donner par les CT aux réclamations relatives aux projets financés par la Banque.

2.1.3. Litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental

Pour une gestion responsable des réclamations de nature E&S en relation avec les projets financés, le FEC a mis en œuvre, dans le cadre du déploiement de sa politique E&S, une procédure dédiée à cet aspect, lui permettant d'être informé des éventuelles réclamations E&S qui pourraient être émises en rapport avec des projets financés par la Banque, et de s'assurer de leur traitement et prise en charge par la CT jusqu'à remédiation et clôture des réclamations reçues.

De même, le FEC a déployé un dispositif de gestion des réclamations axé sur un processus pour la gestion des réclamations reçues et des courriers de réponses ainsi que la génération d'un reporting périodique concernant ces réclamations.

A ce jour, le FEC n'a reçu, de la part des CT, aucune réclamation d'ordre environnemental ou social en rapport avec les projets financés par l'Institution.

2.1.4. Actions et mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts E&S de l'activité

Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)

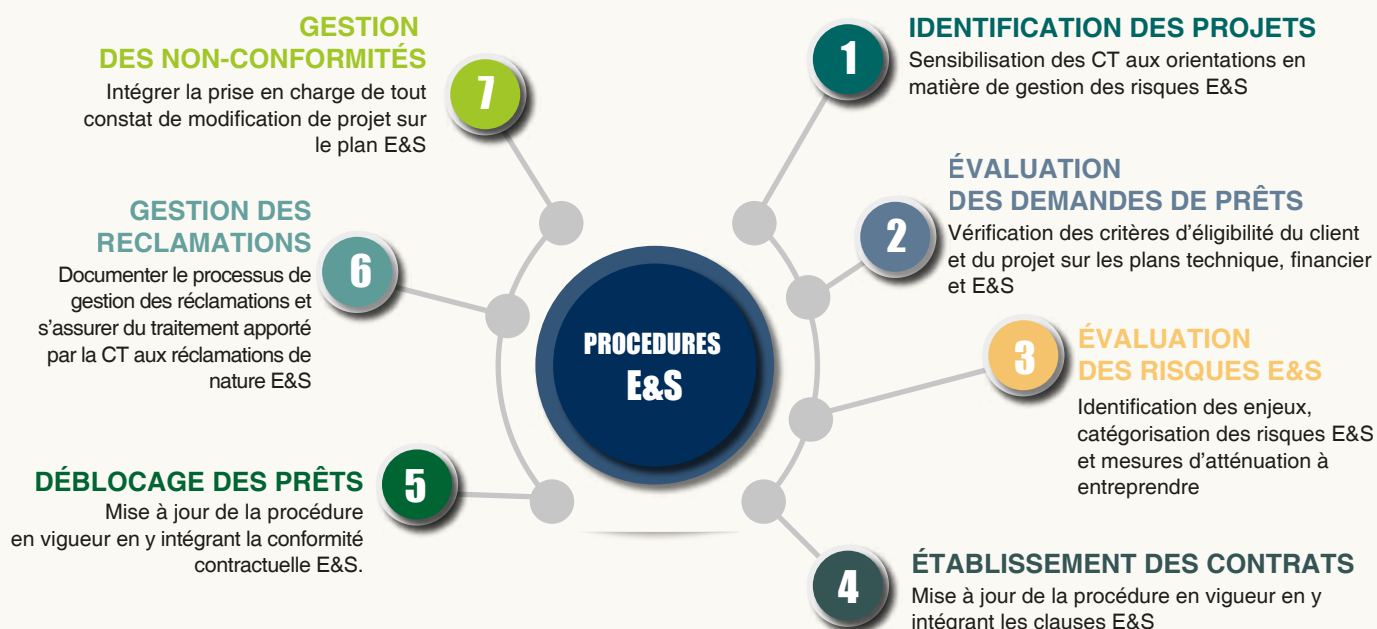
Dans le cadre de la mise en œuvre de son SGES, le FEC a procédé à la mise à niveau de ses pratiques de gestion des risques E&S en vue d'assurer une meilleure appréciation de ces risques, conformément à la réglementation nationale, ainsi qu'un ajustement progressif pour s'aligner, selon une approche d'amélioration continue, sur les standards internationaux en la matière.

Ce système, qui vise l'intégration de l'évaluation des risques E&S dans son dispositif global de gestion des risques crédit, a permis au FEC de mettre en place :

- Une politique E&S ;
- Un corpus global de gestion des risques E&S comprenant des procédures opérationnelles et des outils E&S pour la diligence environnementale et sociale, le suivi des mesures d'atténuation des risques E&S identifiés, la gestion des réclamations et des non-conformités E&S ;
- Un manuel des procédures E&S définissant les objectifs et les modalités opérationnelles, ainsi que les rôles et les responsabilités des différents acteurs concernés par la mise en place du SGES du FEC, ainsi que sa mise à jour, le cas échéant.

Le SGES s'applique à tous les programmes et projets des CT éligibles aux concours financiers du FEC, quels que soient leur catégorie ou l'instrument financier choisi (prêt classique, ligne de crédit,...) et les conditions de financement proposées.

Le corpus global de gestion des risques E&S est appelé à évoluer, à court terme, en fonction des résultats des tests opérationnels en cours. Ce corpus se compose de sept procédures et d'une boîte à outils E&S. En effet, et outre la mise à jour des procédures concernant l'identification des prêts, l'évaluation des demandes de prêts, l'établissement des contrats, le déblocage des prêts et la gestion des non-conformités E&S, deux nouvelles procédures ont été développées et portent sur l'évaluation des risques E&S et la gestion des réclamations E&S.



La procédure d'évaluation des risques E&S d'un projet permet de porter un jugement sur les risques E&S générés par ce projet. Cette procédure vise l'adoption de nouvelles mesures de diligence E&S des projets soumis au financement du FEC, à savoir :

Vérification de la soumission du projet à une autorisation E&S

Le FEC procède à une vérification de l'assujettissement du projet à une Evaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES) et de la nécessité, pour le projet, d'obtenir une acceptabilité environnementale délivrée par la Commission Nationale ou la Commission Régionale, en conformité avec la loi nationale en matière d'évaluation environnementale.

Toute Collectivité Territoriale qui soumet une demande de prêt auprès du FEC pour le financement d'un projet assujéti à une EIES, devra inclure dans sa demande une EIES accompagnée d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et d'une lettre d'acceptabilité environnementale.

Vérification de l'éligibilité du projet au regard de la liste d'exclusion

Le FEC procède à une analyse de l'ensemble des programmes et des projets soumis à son financement afin d'appréhender les principaux enjeux E&S, et de vérifier leur éligibilité E&S au regard de la liste d'exclusion du FEC.

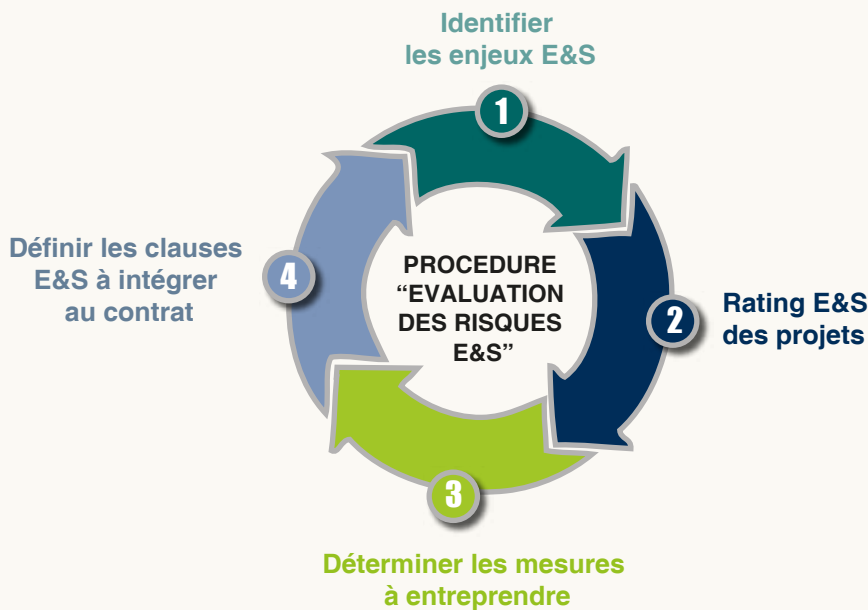
De par leur nature, les programmes et les projets éligibles au financement du FEC concernent le développement territorial et ne comprennent aucune activité pouvant être exclue du financement des bailleurs de fonds internationaux.

En effet, le FEC exclut de la liste des programmes et des projets éligibles à son financement, tout programme ou projet qui comporte une composante pouvant présenter ou engendrer des risques E&S ou des impacts significatifs, de par le site d'implantation et les éléments sensibles du milieu naturel susceptibles d'être impactés.

Analyse E&S pour identifier les enjeux E&S du projet

Dans le cadre de l'analyse E&S et l'identification des enjeux E&S des projets soumis à son financement, le FEC dispose d'un Système d'Informations Géographiques (outil SIG) permettant de reproduire et de délimiter les composantes du projet sur des fonds cartographiques, facilitant ainsi l'identification des éléments E&S sensibles. L'analyse E&S vise également à identifier les retombées et les impacts positifs du projet sur les aspects environnementaux et sociaux et permet de faire une synthèse des enjeux Bio-écologiques et Socio-économiques identifiés.

Si les informations fournies et collectées ne sont pas suffisamment probantes pour la prise de décision, une mission de reconnaissance peut être programmée pour appréhender avec plus de précision des éléments susceptibles d'être identifiés comme étant des risques potentiels.



Catégorisation des risques E&S des projets

Le FEC procède à la catégorisation des projets soumis à son financement, en attribuant une catégorie de risques E&S à chaque projet, en fonction des enjeux et de l'ampleur des risques E&S identifiés.

2.2. Informations sociales

2.2.1. Politique de gestion des ressources humaines

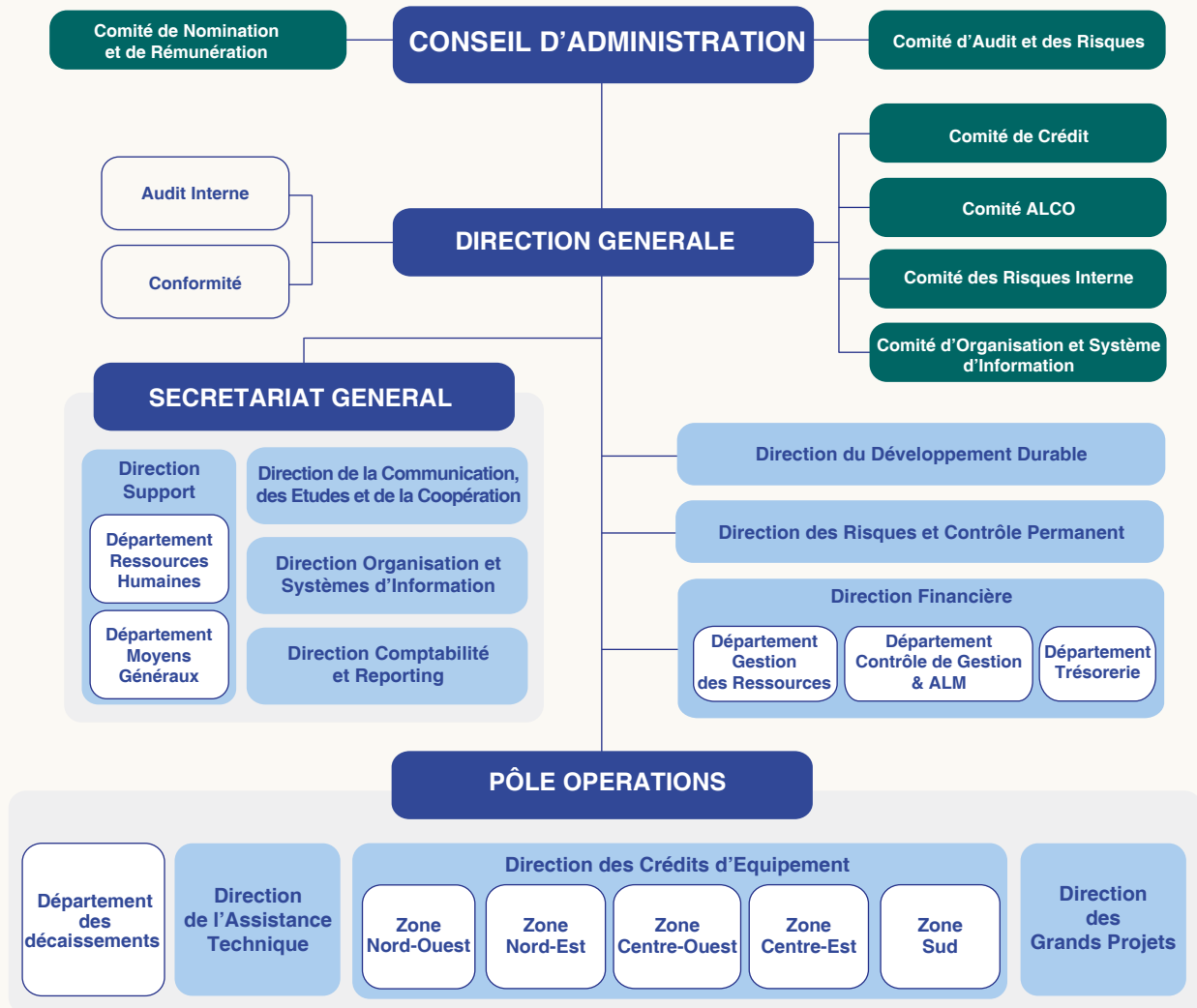
La gestion des ressources humaines occupe une place importante dans la stratégie de l'Institution qui privilégie la valorisation du capital humain par le développement des compétences et la motivation du personnel.

Afin de répondre de manière efficace aux différentes attentes des clients, le FEC s'est doté, au cours des dernières années, d'une organisation moderne et adaptée aux spécificités des métiers de la Banque, qui s'articule autour d'une Direction Générale et d'entités fonctionnelles favorisant une organisation orientée clients, qui valorise l'interaction cohérente entre ses différentes structures et les synergies entre elles.

De même, et afin d'être le plus près des Collectivités Territoriales, l'activité de prêts est organisée par Zone Géographique multidisciplinaire, privilégiant le principe de l'interlocuteur unique.

L'organigramme du Fonds d'Équipement Communal se présente comme suit :

Organigramme du Fonds d'Équipement Communal



Recrutement

Le recrutement est régi par un dispositif de recrutement approuvé par le Conseil d'Administration du FEC en date du 30 octobre 2013, qui stipule que le recrutement dans les emplois du FEC se fait selon le critère de mérite à travers des appels à candidature non discriminatoires, soit par la procédure d'entretien ou celle du concours.

Il est à préciser qu'au niveau du dispositif de recrutement en vigueur, les postes de responsabilité font préalablement l'objet d'appels à candidatures en interne pour lesquels seuls les critères de formation, d'expérience et de mérite sont considérés. A ce titre, 5 responsables ont été désignés au cours de la période 2019-2021, et ce, à l'issue du processus susmentionné.

Rémunération

La rémunération des collaborateurs de la Banque repose sur un système dual mettant l'emploi au cœur de la rémunération, en adoptant une pesée et une classification des emplois en fonction des missions et des responsabilités assignées.

Par ailleurs, la politique de rémunération du personnel du FEC est régie par les dispositions du titre III du règlement intérieur du personnel, et les décisions d'application sont prises par le Directeur Général.

Gestion des carrières

La Banque a institué un système d'appréciation et d'évaluation annuelle des performances sur la base des indications du référentiel des emplois et des compétences. Ce système garantit l'égalité, la transparence et la neutralité au titre des évaluations annuelles.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que la gestion des carrières au sein du FEC se base principalement sur les résultats de ces évaluations annuelles.

Formation

La formation du personnel de l'Institution constitue un levier important de développement des compétences. A cet effet, des plans de formation annuels ont été dispensés aux collaborateurs de la Banque au cours des dernières années.

La période 2019-2021 a été marquée par la réalisation de formations pointues au profit des collaborateurs métier, portant sur les Partenariats Publics-Privés (PPP), la Maîtrise d'Ouvrage pour le Développement et la stratégie financière des Collectivités Territoriales ainsi qu'une formation relative à la conformité portant sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Par ailleurs, d'autres formations programmées au titre de l'année 2020 ont été ajournées, eu égard au contexte pandémique lié à la crise sanitaire du Covid-19.

A côté, et dans le cadre de sa volonté de nourrir la réflexion et le débat autour de questions et de problématiques d'importance et qui interpellent les interactions de l'Institution avec son environnement macroéconomique, le FEC a initié dès novembre 2021, l'organisation en interne de séminaires thématiques.

A ce jour, 5 conférences ont été organisées au profit d'une quarantaine de personnes.

Les engagements budgétaires relatifs à la formation au titre de la période 2019-2021 s'établissent à 146 011,68 dhs, et ont bénéficié à 16 collaborateurs, soit 18% de l'effectif global en 2021.

Le budget de formation de la période 2019-2021 se présente comme suit :

En KDH	2019	2020	2021
Budget de formation	940	250	250
Rapport du budget de formation / Frais de personnel	1,3%	0,5%	0,5%

Egalité hommes / femmes

Les dispositions du Règlement Intérieur du FEC, ainsi que les décisions qui en découlent sont fondées sur les principes de neutralité et de non-discrimination entre les sexes. Dans ce sens, la Banque est engagée pour assurer l'égalité homme / femme, notamment à travers la mise en œuvre d'actions concrètes à toutes les composantes de la gestion des ressources humaines.

2.2.2. Effectif sur les trois derniers exercices

Répartition par nature de contrat de travail

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par nature de contrat de travail, se présentent comme suit :

Répartition de l'effectif par nature de contrat	2019	2020	2021
CDI	89	85	83
CDD	1	-	-
Statutaire	8	8	8
Total	98	93	91

Répartition par catégorie

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par catégorie, se présentent comme suit :

Répartition de l'effectif par catégorie	2019	2020	2021	Var. 20/19	Var. 21/20
Cadres	90	85	83	-5,55%	-2,35%
Employés	8	8	8	-	-
Effectif Global	98	93	91	-5,10%	-2,15%
Taux d'encadrement	91,84%	91,40%	91,21%		

L'effectif global et le taux d'encadrement du FEC sont quasi stables durant la période considérée.

Répartition globale par genre

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par genre, se présentent comme suit :

Genre	2019		2020		2021	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Répartition de l'effectif	44	54	43	50	41	50
Total	98		93		91	

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC, par genre et par catégorie, se présentent comme suit :

Catégorie	2019		2020		2021	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Direction Générale	-	2	-	1	-	1
Directeurs	3	7	3	8	2	8
Responsables	6	5	6	3	6	5
Cadres	33	34	32	32	31	30
Employés	2	6	2	6	2	6
Effectif par genre :	44	54	43	50	41	50
Total	98		93		91	

Répartition par ancienneté

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC par ancienneté se présentent comme suit :

Ancienneté	2019	2020	2021
Tranche > à 20 ans	35	33	33
10 ans < tranche < à 20 ans	39	42	43
5 ans < tranche < à 10 ans	13	12	9
Tranche < à 5 ans	11	6	6
Total	98	93	91

2.2.3. Schéma d'intéressement et de participation du personnel sur les trois dernières années

A ce jour, il n'existe aucun plan d'intéressement ou de participation du personnel au capital du FEC compte tenu de son statut d'établissement public détenu à 100% par l'Etat.

2.2.4. Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années

Nombre de représentants du personnel

Les représentants du personnel durant la période considérée se présentent comme suit :

	2019	2020	2021*
Représentants du personnel	2	2	-

(*) : Les élections du personnel ont été effectuées conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1010.21 du 06/04/2021. A l'issue de ces élections, aucune liste n'a été présentée.

Nombre de jours de grève par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC n'a recensé aucun jour de grève.

Nombre d'accidents de travail par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC n'a recensé aucun accident de travail.

Nombre de licenciements par exercice et par catégorie

Au cours des exercices considérés, aucun licenciement n'a été opéré au FEC.

Nombre de démissions par exercice et par catégorie

Le nombre de démissions du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Nombre de démissions	2019	2020	2021
Direction Générale	-	-	-
Directeurs	-	-	1
Responsables	-	-	-
Cadres	1	2	-
Employés	-	-	-
Total des démissions	1	2	1

Par ailleurs, le nombre de départs (retraite, mise en disponibilité...) du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Nombre de départs	2019	2020	2021
Direction Générale	-	1	-
Directeurs	-	-	1
Responsables	-	1	1
Cadres	3	1	-
Employés	1	-	-
Total des départs	4	3	2

Nombre de recrutements par exercice et par catégorie

Le nombre de recrutements du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices, par catégorie, se présente comme suit :

	2019	2020	2021
Direction Générale	-	-	-
Directeurs	-	-	1
Responsables	-	-	-
Cadres	1*	-	-
Employés	-	-	-
Total des recrutements	1	-	1

(*) : Réintégration d'une mise en disponibilité

En tenant compte des différents éléments présentés ci-dessus, le turnover au sein du FEC a évolué sur la période considérée comme suit :

	2019	2020	2021
Recrutements	1*	-	1
Départs	4	3	2
Démissions	1	2	1
Effectif	98	93	91
Turnover (1)	3,1%	2,7%	2,2%

(1) : Turnover = (Recrutements + Départs + Démissions) / 2 / Effectif

Le turnover enregistré s'établit à 3,1% en 2019 ; à 2,7% en 2020 et à 2,2% en 2021 reflétant une stabilité de l'effectif.

Nombre et nature des litiges sociaux par exercice

Aucun litige social (collectif ou individuel) n'a été enregistré sur la période 2019-2021.

2.3. Gouvernance

2.3.1. Composition de l'organe de gouvernance

Conseil d'Administration (CA) du FEC

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC, promulguée par le Dahir n° 1-92-5 du 5 août 1992, telle que modifiée et complétée et aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2-90-351 du 14 décembre 1992 pris pour l'application de la loi n° 31-90 précitée, le FEC est administré par un Conseil présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet, en l'occurrence le Ministre de l'Intérieur qui, de par les dispositions de l'article 2 du décret susvisé, assure la tutelle du FEC et ce, sous réserve des pouvoirs et attributions dévolus au Ministre de l'Economie et des Finances par les lois et règlements sur les établissements publics.

Le Conseil d'Administration du FEC est composé de manière paritaire de 8 membres représentant l'Administration et de 8 membres représentant les élus locaux. Il comprend, outre son Président, les membres non exécutifs suivants¹ :

- Deux représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- Deux représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Un représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
- Un représentant du Ministère de l'Equipement et de l'Eau ;
- Un représentant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable ;
- Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ou son représentant ;
- Huit conseillers communaux désignés par décision du Ministre de l'Intérieur et ce, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°31-90 précitée.

Il en ressort que conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC, telle que modifiée et complétée, et de celles de l'article 3 de son décret d'application :

- Les membres du Conseil d'Administration du FEC, représentant l'Administration, sont désignés par voie réglementaire ;
- Les membres du Conseil d'Administration représentant les élus locaux sont désignés par décision du Ministre de l'Intérieur.

(1) : Le Gouverneur de Bank Al-Maghrib n'est plus membre du Conseil d'Administration qui avait pris acte lors de sa réunion du 30 mai 2006 du retrait de BAM du Conseil d'Administration du FEC.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration du FEC est composé comme suit :

Composition du Conseil d'Administration (CA) du FEC au 31 décembre 2021 ¹				
Noms et Prénoms	Homme/Femme	Fonction au sein du CA	Date de première nomination	Assiduité
Président				
Le Chef du Gouvernement ou l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet	Homme	Président	--	100%
Administrateurs exécutifs				
--	--	--	--	--
Administrateurs non exécutifs ²				
Administrateurs du FEC représentant l'administration				
Deux (2) représentants du Ministère de l'Intérieur (<i>Membres non désignés intuitu personae</i>)	--	Membres, représentants du Ministère de l'Intérieur	--	100%
Mme. Saadia LAAROUSSI	Femme	Membre, représentante du Ministère de l'Economie et des Finances	09 nov 2015	100%
M. Hicham TALBY	Homme	Membre, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances	20 avr 2016	100%
M. Abdelouahab BELMADANI	Homme	Membre, représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale	29 oct 2018	100%
M. Mohamed OUHMED	Homme	Membre, représentant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable	12 avr 2021	100%
M. Khalid EL HATTAB	Homme	Membre, représentant la Caisse de Dépôt et de Gestion	20 juil 2017	100%
M. Abdellatif FAZOUANE	Homme	Membre, représentant du Ministère de l'Équipement et de l'Eau	06 déc 2021	-- ³
Administrateurs du FEC représentant les élus locaux				
Mme. Mina BOUHDOD	Femme	Présidente du Conseil Communal de LAGFIFATE Province de TAROUDANT	03 mai 2017	100%
M. Mohammed CHAOUKI	Homme	Président du Conseil Communal de FOUM JEMAA Province d'AZILAL	03 mai 2017	100%
M. Badr EL MOUSSAOUI	Homme	Président du Conseil Communal de EI MARSIA Province de LAAYOUNE	03 mai 2017	100%
M. Mohammed MOUBDII	Homme	Président du Conseil Communal de FKIHI BENSALAH Province de FKIHI BENSALAH	03 mai 2017	100%
Quatre (4) membres représentant les élus sont en cours de désignation suite aux élections de septembre 2021 (<i>Cessation de fonction</i>)	--	--	--	--
Administrateurs indépendants ⁴				
--	--	--	--	--

(1) : La composition du Conseil d'Administration du FEC est fixée en vertu des dispositions de l'article 3 du Décret n°2-90-351 du 14 décembre 1992, pris pour l'application de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC. Aussi il est à préciser que les autres éléments d'information relatifs aux administrateurs du FEC, tels que prévus à l'annexe III.2.M de la Circulaire de l'AMMC n°02/20 complétant et modifiant la Circulaire n°03/19 relative aux opérations et informations financières sont en cours de collecte auprès des administrateurs.

(2) : Les membres du Conseil d'Administration du FEC sont désignés, selon le cas, par voie réglementaire (huit représentants de l'administration) et par décision du Ministre de l'Intérieur pour les conseillers communaux (article 4 de la loi n° 31-90 précitée et article 3 de son décret d'application).

(3) : La désignation de M. Abdellatif FAZOUANE est intervenue après la tenue des 2 réunions du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021.

(4) : Les dispositions de la Circulaire n° 5/W/16 du Wali de Bank Al-Maghrib du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit ne pourraient être prises en compte que dans le cadre de la réforme institutionnelle envisagée du FEC.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 31-90 précitée, le contrôle financier de l'établissement par l'Etat est assuré par un Commissaire du Gouvernement chargé notamment de veiller à la conformité des décisions du FEC avec les dispositions de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC précitée et la politique générale de l'Etat en matière financière. Son avis conforme est requis par le Conseil pour :

- L'arrêté du programme général des prêts ;
- L'arrêté du budget de fonctionnement et d'équipement du Fonds ;
- L'affectation des bénéficiers ;
- Le statut et la rémunération du personnel.

Il est important de préciser que la mission et les modalités de fonctionnement du CA du FEC (composition, convocation des membres, quorum, délibérations, etc.) sont régies par les dispositions de la loi n° 31-90 précitée et par son décret d'application et ce, eu égard au statut du FEC qui est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, soumis aux dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, telle que modifiée et complétée.

Enfin, en application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2-90-351 précité, le CA du FEC se réunit au moins 2 fois par an :

- Avant le 31 mai pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé ;
- Avant le 31 octobre pour examiner et arrêter le budget du Fonds et le programme prévisionnel de l'exercice suivant.

Préalablement à la tenue de chaque réunion du CA, la Direction Générale du FEC adresse au Président du CA un dossier comportant les éléments suivants :

- L'ordre du jour de la réunion ;
- Le procès-verbal de la réunion précédente ;
- Les projets de résolutions devant être approuvés lors de la prochaine réunion ;
- Le rapport de gestion devant être présenté lors de la réunion du Conseil et le cas échéant, les documents ou rapports sur le fondement desquels les administrateurs pourront participer aux débats et prendre les décisions nécessaires ;
- Une matrice faisant ressortir la mise en œuvre des recommandations des administrateurs lors des réunions précédentes.

Ce dossier est également transmis à l'ensemble des administrateurs, au Commissaire du Gouvernement et aux Commissaires aux Comptes, préalablement à la tenue de chaque réunion du CA.

Par ailleurs, les exigences de la banque centrale en matière de gouvernance ne pourraient être prises en considération que dans le cadre de la réforme institutionnelle envisagée du FEC.

Concernant le règlement Intérieur du CA du FEC, les textes régissant l'institution définissent la composition et les modalités de son fonctionnement.

Par ailleurs, conscient de l'importance de promouvoir l'égalité hommes/femmes au sein de la Banque et d'encourager la représentativité des deux genres dans son organisation, le FEC est en cours de formalisation de sa politique en matière de promotion de l'équité professionnelle des genres conformément aux meilleures pratiques en la matière. Cette politique permettra ainsi de favoriser le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes (politique de recrutement, de gestion de carrières, de rémunération, de formation...) et d'assurer un équilibre hommes/femmes au sein de ses différentes instances de gouvernance.

Comités spécialisés

Comités émanant du Conseil d'Administration

Comité d'Audit et des Risques

Le statut de banque a permis au FEC de s'aligner sur les pratiques de gouvernance les plus strictes. Ainsi, conformément à la réglementation bancaire, le FEC dispose depuis 2003 d'un Comité d'Audit chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne.

Conformément aux dispositions de la Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a approuvé lors de sa réunion du 26 mai 2015, la proposition d'instituer un Comité d'Audit et des Risques compte tenu de la taille de l'Institution, et a fixé sa composition.

Composition du Comité d'Audit et des Risques

Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Président
Le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur)	Membre permanent
Le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie et des Finances)	Membre permanent

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent, au moins deux fois par an. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit et des Risques du FEC est régi par une charte qui précise ses missions, sa composition, son périmètre d'intervention et ses règles de fonctionnement. Cette charte a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 27 mai 2016.

Les travaux du Comité d'Audit et des Risques ont pour double objectif d'assister le Conseil d'Administration dans l'évaluation de la qualité et la cohérence du dispositif de contrôle interne du FEC et de l'accompagner en matière de stratégie et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit et des Risques a notamment pour attributions :

1. En matière d'information financière et comptable :

- de vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au CA et aux tiers, et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes.

2. En matière de contrôle interne :

- de porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne ;
- d'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- de recommander la nomination des CAC ;
- de définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et CAC doivent couvrir ;
- d'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- de prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations de la fonction d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des CAC et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises.

3. En matière de stratégie et de gestion des risques :

- de conseiller le CA concernant la stratégie en matière de risques et le degré d'aversion aux risques ;
- de s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par le CA ;
- d'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques du FEC ;
- de s'assurer de l'adéquation des SI eu égard aux risques encourus ;
- d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction gestion des risques et de contrôle permanent au FEC et de veiller à son indépendance.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit et des Risques s'étend à l'ensemble des entités du FEC. Il intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité de Nomination et de Rémunération

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014 et celles de la Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a institué, lors de sa réunion du 29 mai 2019, un Comité de Nomination et de Rémunération (CNR) et a approuvé sa charte, qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Ce Comité est composé de 3 membres non exécutifs, en cours de désignation. Il peut aussi faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Ce Comité a notamment pour missions de :

- Donner un avis sur le processus de recrutement et de nomination des dirigeants du FEC ;
- Donner un avis sur la politique de rémunération du FEC.

Le Comité de nomination et de rémunération se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par an, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité institué par la loi du FEC

Comité de crédit

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 31-90 précitée, il est institué au sein du FEC, un Comité de Crédit chargé d'examiner et de consentir les prêts et les avances dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Composition du Comité de crédit (cf. article 6 du Décret n° 2-90-351 précité)

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC	Président
Deux représentants désignés par le Ministre de l'Intérieur	Membres permanents
Deux représentants désignés par le Ministre de l'Economie et des Finances	Membres permanents
Un représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Membre permanent

Le Comité de Crédit peut s'adjoindre, à titre consultatif, des représentants de tout ministère ou organisme dont l'avis lui paraît nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2-90-351 précité, ce comité se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois. Lorsque les circonstances l'exigent, le Comité de Crédit peut se réunir à la demande écrite de l'un de ses membres.

Comités émanant de la Direction Générale

Comité des Risques Interne

Le FEC dispose depuis 2009 d'un comité des risques interne dont les missions et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Conformément à la décision de Monsieur le Gouverneur Directeur Général n°32 du 03 avril 2019, le comité des risques interne a notamment pour missions :

1. En matière de gestion du risque Crédit :

- S'assurer de la cohérence des activités du FEC avec ses orientations stratégiques ainsi qu'avec son degré d'aversion aux risques ;
- Examiner la déclinaison des niveaux généraux d'aversion aux risques en limites internes et veiller au respect de ces limites ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque de concentration du crédit ;
- Examiner et suivre l'évolution des créances en souffrance et des créances vulnérables et décider des mesures à entreprendre ;
- Examiner régulièrement la pertinence des stress-test, en évaluer les résultats, et engager les mesures visant l'atténuation des risques lorsque les stress-test révèlent des vulnérabilités.

2. En matière de gestion du risque opérationnel :

- S'assurer du déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels dans les différentes entités de la Banque ;
- Procéder à une revue périodique de l'évolution de l'exposition aux risques opérationnels, des pertes et des incidents opérationnels ;
- Examiner et valider les évolutions de la cartographie des risques opérationnels ;
- Surveiller l'évolution du coût du risque opérationnel lors de la remontée des pertes opérationnelles ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de collecte et de remontée des incidents ;
- S'assurer du suivi de la formalisation des contrôles et gestion des risques au niveau des différentes entités du FEC ;
- Examiner et évaluer le dispositif de continuité de l'activité de la Banque ;
- Valider les reportings relatifs à la gestion des risques opérationnels à transmettre au CAR et/ou au CA.

3. En matière de gestion des risques liés aux activités externalisées :

- S'assurer du suivi des risques liés aux activités externalisées.

4. En matière de renforcement du système de contrôle interne :

- S'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne ;
- Effectuer une surveillance, effective et régulière, des mesures d'amélioration du système de contrôle interne et de renforcement de la culture du contrôle interne au niveau de différentes entités de la Banque ;
- S'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- Traiter toute question liée à l'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- Examiner et valider le manuel de contrôle interne ;
- Examiner le rapport annuel sur le contrôle interne à transmettre à Bank Al-Maghrib ;
- Suivre la mise en œuvre de tous les plans d'actions afin de pallier aux dysfonctionnements relevés par les corps de contrôle interne et externe.

5. En matière de conformité aux exigences réglementaires et prudentielles :

Le Comité des Risques Interne s'assure de la conformité des dispositifs et des modèles de gestion des risques mis en place aux exigences de la réglementation prudentielle. Il veille également au respect des normes prudentielles applicables au FEC.

Dans ce cadre, le Comité des Risques Interne veille notamment au respect :

- Des règles de solvabilité ;
- Du dispositif de limitation de la concentration du risque de crédit à l'égard d'une même contrepartie.

6. Gouvernance, supervision et contrôle externe du FEC :

Le Comité des Risques Interne veille à la mise en œuvre des recommandations relevant de son champ d'intervention et émanant du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Risques ainsi que des intervenants de la supervision et du contrôle externe.

Le Comité des Risques Interne est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Composition du Comité des Risques Interne

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Chargé du Secrétariat Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur Financier	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent
Le Responsable Conformité et Gouvernance	Membre permanent

Le Comité des Risques Interne, se réunit sur convocation de son président, au moins une fois par trimestre, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité Asset/liability management committee (ALCO)

Le FEC dispose, depuis 2017, d'un comité ALM-Trésorerie dont l'appellation, la mission, la composition et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de mise en conformité du FEC aux dispositions de la Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire du 04 mars 2021, la composition de ce Comité a été revue en 2021 et ce, en vertu de la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général n°2367 du 15 septembre 2021.

Conformément à la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général n°25 du 22 février 2019, telle que modifiée par la décision n°2367 du 15 septembre 2021, le Comité ALCO a notamment pour attributions :

- D'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des fonds propres...), conformément aux orientations stratégiques du CA et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- D'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- De définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques de taux et de liquidité ;
- De veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- D'évaluer l'impact du lancement de nouveaux produits ou de toute nouvelle activité, comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- De suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- De valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Composition du Comité ALCO

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Chargé du Secrétariat Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur Financier	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent
Le Responsable du Département Contrôle de gestion et ALM	Membre permanent
Le Responsable de l'Entité Conformité	Membre permanent

Le comité ALCO est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le comité ALCO se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité Organisation et Système d'Information (COSI)

Le FEC dispose, depuis avril 2019, d'un COSI chargé du pilotage de la stratégie du FEC en matière d'organisation, de développement et de gouvernance du système d'information de la Banque.

Conformément à la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général n° 33 du 5 avril 2019, le COSI a notamment pour missions de :

- Veiller à l'alignement de la stratégie informatique sur celle de la Banque ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du portefeuille des projets SI ;
- Emettre un avis sur les différentes composantes de la gouvernance du SI ;
- Emettre un avis sur les budgets alloués aux projets organisation et SI ;
- Veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI ;
- S'assurer de la mise en œuvre des plans d'actions conçus en réponse aux problématiques relatives au SI.

Composition du Comité Organisation et Système d'Information

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Chargé du Secrétariat Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur Financier	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Organisation et Système d'Information	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Support	Membre permanent
Le Responsable Organisation et Sécurité de l'Information	Membre permanent

Le Comité peut faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Le COSI est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le COSI se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs du FEC représentant l'Administration et les élus locaux ne bénéficient d'aucune rémunération ou jetons de présence et ce, conformément à la circulaire n°12-99 du 10 mai 1999 relative aux indemnités allouées aux membres des Conseils d'Administration des établissements publics.

Rémunération des dirigeants

La rémunération de la Direction Générale est fixée par décision du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Economie et des Finances.

Relation avec les actionnaires

Etant détenu à 100% par l'Etat, le FEC n'a pas d'autres actionnaires.

2.3.2. Ethique, déontologie et prévention de la corruption

Prévention de la corruption

Le FEC dispose, depuis 2008, d'un code déontologique qui repose sur des principes généraux et sur des règles de bonne conduite notamment en termes de loyauté, de respect des dispositions légales et réglementaires et du secret professionnel, qui doivent régir le comportement quotidien des collaborateurs du FEC dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce Code a été diffusé auprès de l'ensemble des collaborateurs qui en ont pris connaissance et qui se sont engagés formellement à le respecter. De même, ce Code est transmis à toutes les nouvelles recrues dès leur embauche afin qu'elles en prennent connaissance et qu'elles s'engagent formellement à le respecter.

Par ailleurs, le Code déontologique du FEC a été renforcé en 2015 par la décision n° 378 du Wali, Directeur Général du FEC du 30 janvier 2015 par l'introduction de nouvelles dispositions qui visent à affirmer l'engagement de la Banque à prévenir les risques liés à la corruption et à protéger ses collaborateurs des actes de violence et de toutes formes de harcèlement. Il a également été procédé à l'introduction de nouvelles dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel ainsi que des dispositions propres aux collaborateurs qui interviennent dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics.

De même, Il a été annexé au code déontologique du FEC, un modèle de déclaration relative aux situations de conflit d'intérêts et ce, afin de mieux les anticiper et de les éviter.

Il est à signaler que, depuis l'adoption du Code de déontologie par l'ensemble des collaborateurs du FEC, et d'après les constats et les remontées d'informations qui ont été adressées au responsable Conformité et Gouvernance, en tant que responsable de la déontologie, aucune difficulté particulière n'a été notée dans la mise en application dudit Code.

A ce titre, il ne s'est vu adresser aucune réclamation au sujet d'éventuels écarts aux dispositions prévues par le code de déontologie.

Aussi, il est à souligner que la politique du FEC en matière de lutte contre la corruption sera finalisée courant 2022.

Incidents de corruption

A ce jour, le FEC n'a enregistré aucun incident de corruption.

2.4. Informations sur les parties prenantes

2.4.1. Impacts des activités du FEC sur la population et le développement territorial

Au terme de l'exercice 2021, le FEC a veillé à poursuivre son objectif permanent d'accompagner les Collectivités Territoriales dans la réalisation de leurs programmes de développement et projets d'investissement, malgré le contexte particulier qui prévaut depuis 2020.

Dans ce contexte, les engagements de prêts ont atteint 2 772 MDH à fin 2021, et ont porté sur le financement de 48 projets couvrant 9 secteurs d'intervention au profit de 33 Collectivités Territoriales.

De leur côté, les décaissements de prêts se sont établis à 2 878 MDH, contribuant ainsi au financement des investissements des Collectivités Territoriales à hauteur de 19%. Ces décaissements ont permis le financement de 159 projets au profit des différentes catégories de Collectivités Territoriales, notamment en accompagnement du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) et des programmes de mise à niveau des villes et de développement urbain.

Pour piloter la réalisation des objectifs en matière de développement durable et afin de mieux apprécier l'impact économique et social des investissements financés par la Banque, notamment le développement et la résorption des déficits en infrastructures de base, et l'amélioration des conditions et la qualité de vie des populations locales, le FEC a identifié un ensemble d'indicateurs pertinents, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Ces indicateurs portent essentiellement sur des indicateurs de résultats et d'impact sur la population bénéficiaire (population désenclavée, raccordée aux réseaux d'assainissement, aux réseaux d'eau potable ...).

Contribuer à la réduction des disparités territoriales et sociales

Le FEC contribue, aux côtés d'autres partenaires nationaux, à la réalisation des objectifs du PRDTS, qui cible le développement de plusieurs CT réparties sur l'ensemble du territoire national, qui présentent des déficits en matière d'infrastructures et de services sociaux de base : routes rurales, ouvrages d'art, adduction en eau potable, assainissement, électrification, écoles, dispensaires, etc. Dans ce cadre, le FEC intervient directement pour le financement des projets d'infrastructures adaptés aux besoins prioritaires des CT et à fort impact sur les populations locales.

Les indicateurs présentés ci-après, concernent les projets, en cours de réalisation, engagés au titre de l'exercice 2021.

ROUTES RURALES DE DÉSENCLAVEMENT

Liaisons routières

Financement de projets visant la réduction des déficits en routes rurales et permettant le désenclavement et l'amélioration des conditions de transport et d'accès aux services sociaux au profit des populations rurales enclavées.



Une population rurale bénéficiaire de

223 840
habitants



80
écoles

et



14

dispensaires
et centres de santé

desservis

147

lieux de transactions
commerciales

reliés au réseau routier national



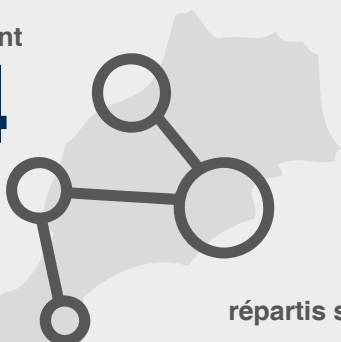
612 km

de routes rurales
de désenclavement

Désenclavement
de

364

Douars



répartis sur

4

Régions

23

Préfectures et Provinces

82

Communes

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT LIQUIDE

Accès au réseau d'eau potable

Financement de projets visant l'amélioration de l'accès à l'eau potable et des conditions de vie et de santé de la population afin de lutter contre l'exode rural.



Une population rurale bénéficiaire de

8 000
habitants

Couverture de



5

Préfectures et Provinces

Accès au réseau d'assainissement

Financement de projets visant l'amélioration des conditions de vie et de santé de la population.



Une population rurale bénéficiaire de

71 600
habitants

53 km

de réseau
de collecte d'eaux usées



4

Stations d'épuration

ÉDUCATION ET FORMATION

Généralisation de la scolarisation

Financement de projets visant :

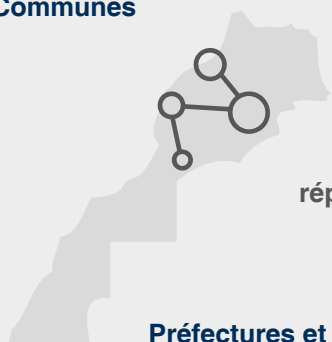
La construction de



14 écoles communautaires

Pouvant bénéficier aux élèves dans

14 Communes



réparties sur

6

Préfectures et Provinces

Lutte contre la déperdition scolaire

Financement de projets visant :

L'acquisition de

131 véhicules de transport scolaire



Au profit de

3 144

élèves

Promotion de la formation professionnelle

Contribution au financement de projets visant :

La construction de

2

Cités des Métiers et des Compétences



Au profit de

5 920

élèves stagiaires



Répartis entre

2

Régions

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ

Généralisation des Terrains de Proximité Omnisports

Financement de projets visant la construction de terrains de proximité omnisports dans le monde rural et périurbain, permettra le développement du monde rural et facilitant aux jeunes de pratiquer le sport dans les meilleures conditions.

Construction de

511 Terrains Omnisports de proximité en milieu rural et périurbain

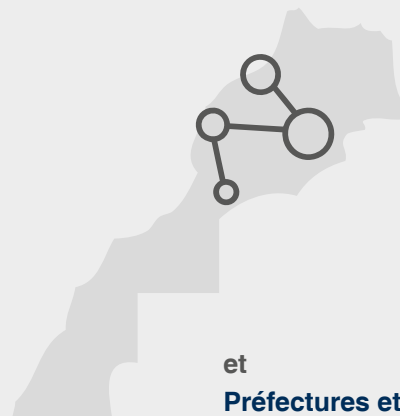


Couverture de

338

Communes

réparties sur



7 Régions

et **19** Préfectures et Provinces

Contribuer à la mise à niveau urbaine et à la requalification des quartiers sous-équipés

Le FEC participe au développement de la dynamique socio-économique au profit des populations à travers le renforcement des infrastructures et services de base et la requalification des espaces urbains des villes.

MISE À NIVEAU URBAINE ET REQUALIFICATION DES QUARTIERS SOUS-ÉQUIPÉS

Mise à niveau urbaine et requalification des quartiers sous-équipés

Contribution à la réalisation des programmes de développement régionaux et urbains à travers le financement des projets d'aménagements et de mise à niveau urbaine ainsi que de requalification des quartiers sous-équipés.



580 km

de voirie urbaine,
de voies express
et de contournement



Une population bénéficiaire de
35 742
habitants

Objectif : Amélioration des conditions
de circulation, de déplacement
et de sécurité

Préservation du patrimoine historique et culturel

La préservation du patrimoine historique et culturel du Royaume participe à honorer la mémoire des lieux et des Hommes, et à préserver la mémoire collective des citoyens.

La Banque y contribue à travers le financement d'un projet de mise en valeur d'une Kasbah ; un site emblématique de l'histoire du Maroc, réhabilitée et aménagée pour la création des voies de circulations, permettant ainsi d'organiser des visites touristiques et de soutenir le développement du secteur du tourisme.

Valorisation des atouts touristiques des territoires

Les arts populaires jouent un rôle important dans le développement des activités culturelles et touristiques du Royaume et favorisent le développement socio-économique par la valorisation des spécificités culturelles marocaines.

La Banque y contribue, à travers le financement de la réalisation d'une Cité des Arts populaires, à la valorisation du capital immatériel et du folklore marocain, et au même titre, à la création artistique et au développement culturel et socio-économique au niveau local et régional.

2.4.2. Actions correctives mises en place au sein des activités ayant des impacts négatifs potentiels ou avérés sur les communautés locales

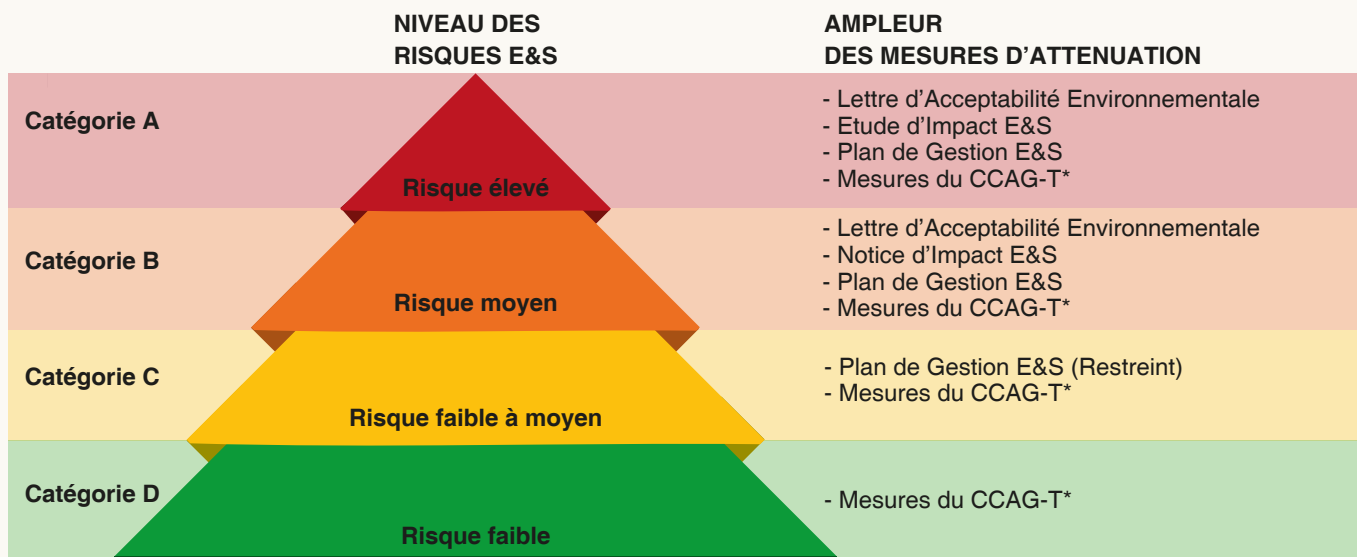
Lors du processus d'évaluation E&S des projets, et en fonction de leur rating E&S (catégorie de risques E&S), des mesures d'atténuation sont requises pour réduire à des niveaux acceptables ou minimiser les impacts négatifs, potentiels ou avérés, des projets sur l'environnement et sur les populations locales.

Tout projet soumis au financement du FEC et identifié comme étant assujéti à une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE), en vertu de la loi en vigueur, devra comprendre, au niveau du dossier de demande de prêt, les éléments suivants :

- Une EIE ou une notice d'impact E&S ;
- Un Plan de Gestion E&S (PGES) ;
- Une lettre d'acceptabilité environnementale, délivrée par le comité national ou régional.

Les mesures d'atténuation requises selon la catégorie des risques E&S se présentent comme suit :

Rating des projets en fonction du niveau des risques E&S



A	Regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs qui, au moment de l'évaluation du projet, sont jugés importants, élevés et/ou irréversibles et difficilement maîtrisables.
B	Projets à risques potentiels limités sur le plan E&S et/ou susceptibles de générer des impacts peu nombreux, généralement spécifiques au site du projet, en grande partie réversibles et facilement traités par des mesures d'atténuation.
C	Projets à risques ou impacts adverses minimales sur le plan E&S, mais qui nécessitent tout de même des mesures spécifiques pour limiter les risques d'impacts sur l'environnement.
D	Projets à risques minimales et dont les impacts probables sont maîtrisables aisément par des mesures standards connues et appliquées ou des projets considérés sans risques E&S significatifs.

* : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (décret n°2-14-394 du 13 mai 2016)

2.4.3. Conditions de dialogue avec les parties prenantes

Dans le cadre de ses activités, la Banque veille à maintenir des conditions de dialogue et d'échange optimales avec les principales parties prenantes à travers des canaux de dialogue adaptés, et ce, de manière régulière ou ponctuelle afin de répondre efficacement à leurs attentes et besoins.

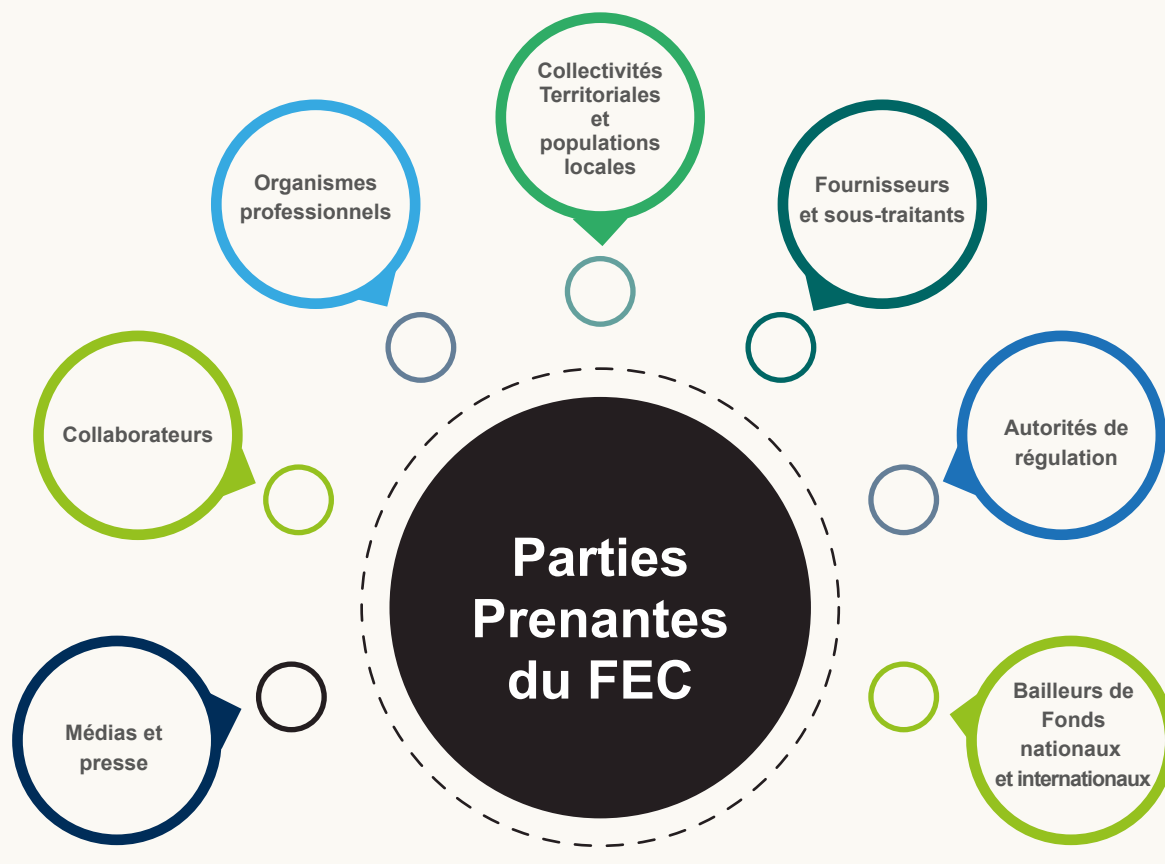
Au cours de l'exercice 2021, le FEC a organisé des rencontres avec les représentants d'un échantillon des CT afin d'échanger avec eux et de recueillir les « Voice of Customers », en vue d'en tenir compte dans ses prises de décisions et le développement des projets stratégiques de l'Institution.

Ainsi, et dans le cadre de son projet de transformation digitale, le FEC a organisé des rencontres avec les représentants des CT, afin de leur présenter ce projet stratégique. Ces rencontres ont également été l'occasion d'évaluer leurs expériences dans le cadre de l'utilisation des services offerts actuellement par la plateforme E-services, d'identifier les initiatives digitales susceptibles d'apporter de la valeur dans les deux sens et de recueillir leurs attentes afin de les prendre en considération dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet structurant.

De même, et dans le cadre de la mise en œuvre de son SGES, le FEC a organisé des rencontres avec un échantillon représentatif des différents niveaux des CT, afin d'évaluer le degré de prise en compte des problématiques E&S dans les politiques et les projets d'investissement territoriaux, de mieux comprendre la gouvernance des aspects E&S, et d'apprécier leur capacité en matière de gestion E&S.

2.4.4. Cartographie des parties prenantes

Les principales parties prenantes du FEC se présentent comme suit :



Les principaux canaux de communication avec les parties prenantes se présentent comme suit :

Parties prenantes	Canaux de communication *	Fréquence
Collectivités Territoriales (Régions, Préfectures, Provinces, Communes...)	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme E-Services - Réunions, missions sur le terrain... - Visite des prospects ou clients, réunions, rencontres, séminaires, ateliers... - Supports de communication institutionnels - Site web, emails, contacts téléphoniques... 	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou ponctuelle et au besoin selon les cas
Bailleurs de Fonds nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Missions de due diligence, notamment dans le cadre des financements auprès des DFIs - Réunions, missions sur le terrain... - Supports de communication institutionnels - Site web, emails, contacts téléphoniques... 	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou ponctuelle et au besoin selon les cas
Autorités de régulation	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports, états financiers, publications financières et communiqués de presse (site web, journal d'annonces légales...) - Site web, emails, contacts téléphoniques... 	Annuelle, semestrielle et trimestrielle ou ponctuelle
Organismes professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Commissions thématiques - Reporting sur les risques 	Mensuelle ou trimestrielle
Fournisseurs et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> Règlement des achats Site web, emails, contacts téléphoniques 	Ponctuelle et au besoin
Médias et presse	<ul style="list-style-type: none"> Publications financières et communiqués de presse (site web, journal d'annonces légales...) 	Régulière, ponctuelle et au besoin

(*) Liste non exhaustive

2.4.5. Politique et critères de sélection des parties prenantes

Collectivités Territoriales

Dans le cadre de sa mission, le FEC propose des solutions de financement adaptées aux besoins des Collectivités Territoriales pour la réalisation de projets dans des secteurs variés qui couvrent l'ensemble de leurs prérogatives, tels que définis par les lois organiques n° 111-14, 112-14 et 113-14 relatives respectivement aux Régions, Préfectures et Provinces et aux Communes, et qui visent l'amélioration du cadre de vie du Citoyen.

Afin de pouvoir accéder aux solutions de financement du FEC, l'emprunteur doit remplir certaines conditions, qui visent essentiellement l'analyse de la solvabilité des CT, en l'occurrence :

- Avoir un taux d'endettement (Total des annuités rapporté aux ressources de la Collectivité Territoriale) inférieur à 40% sauf dérogation du CA ;
- Avoir un Service de la dette inférieur à 80% de l'excédent d'exploitation ;
- Participer au financement du projet à hauteur de 20% de son coût avec la nécessité de présenter un foncier assaini ;
- Disposer des moyens humains, matériels et organisationnels pour la réalisation du projet de manière à éviter tout risque opérationnel.

De leur côté, les projets éligibles au financement du FEC doivent répondre aux critères tels que définis par le modèle de risk management de l'Institution.

Fournisseurs

La sélection des fournisseurs du FEC se déroule conformément aux règles définies par le Règlement des achats du FEC en vigueur tel qu'approuvé par son Conseil d'Administration. Ce dernier fixe les conditions et les formes dans lesquelles sont passées les marchés de travaux, de fournitures et de services du FEC. Il fixe également les règles d'exécution desdits marchés et leur contrôle.

La passation des marchés du FEC obéit aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement et de garantie des droits des concurrents ainsi que de transparence dans les choix du maître d'ouvrage. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. Ils exigent une définition préalable des besoins, le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence et le choix de l'offre la plus avantageuse économiquement.

Partenaires

Dans le cadre de sa mission, le FEC agit en interaction avec l'évolution de son environnement et en appui aux différentes politiques publiques et veille, en permanence, à réunir les conditions favorisant de nouvelles opportunités de partenariats financiers avec les institutions spécialisées, notamment les DFIs. Ces nouvelles synergies financières englobent, au-delà des lignes de financement qui portent notamment sur les projets à co-bénéfices climat, des subventions pour l'assistance technique au profit des Collectivités Territoriales.

2.5. Autres

2.5.1. Objectifs et engagements du FEC en matière de RSE

La responsabilité environnementale de la Banque s'est traduite par son engagement en matière de maîtrise des risques E&S liés à son activité et sa contribution dans l'atteinte des objectifs de la SNDD conformément à la réglementation nationale et aux engagements internationaux du Royaume.

Par ailleurs, le FEC a, depuis maintenant plus de deux décennies, intégré dans ses processus l'évaluation des risques environnementaux des projets qu'il finance. Cette évaluation se fait à travers une catégorisation des risques et des impacts environnementaux identifiés selon la taille et la nature des projets.

Dans une perspective d'amélioration de ses processus de gouvernance et de gestion globale des risques, la Banque a initié, dès 2020, un processus de mise à niveau de ses pratiques de gouvernance et de gestion des risques et impacts E&S des projets qu'elle finance, conformément à la réglementation nationale, aux bonnes pratiques des bailleurs de fonds et aux exigences des régulateurs financiers nationaux, et ce à travers la mise en place d'un SGES.

Parallèlement à cette initiative, et consciente de son rôle dans la contribution à une transition vers un développement résilient et à bas carbone des territoires, la Banque envisage d'accroître son intervention pour le financement de projets à Co-bénéfices climat.

Ainsi, la Banque veille au développement de partenariats stratégiques visant la mobilisation de subventions pour l'accompagnement technique et financier des Collectivités Territoriales, et la mobilisation des financements attractifs pour répondre aux besoins croissants en matière d'investissement des CT dans des programmes intégrés, notamment ceux visant la réduction des disparités territoriales et sociales, la transition vers une économie verte, inclusive et sobre en carbone.

2.5.2. Réalisations en matière de RSE sur les trois derniers exercices

Intégration des risques E&S

> Approbation de la Politique Environnementale et Sociale

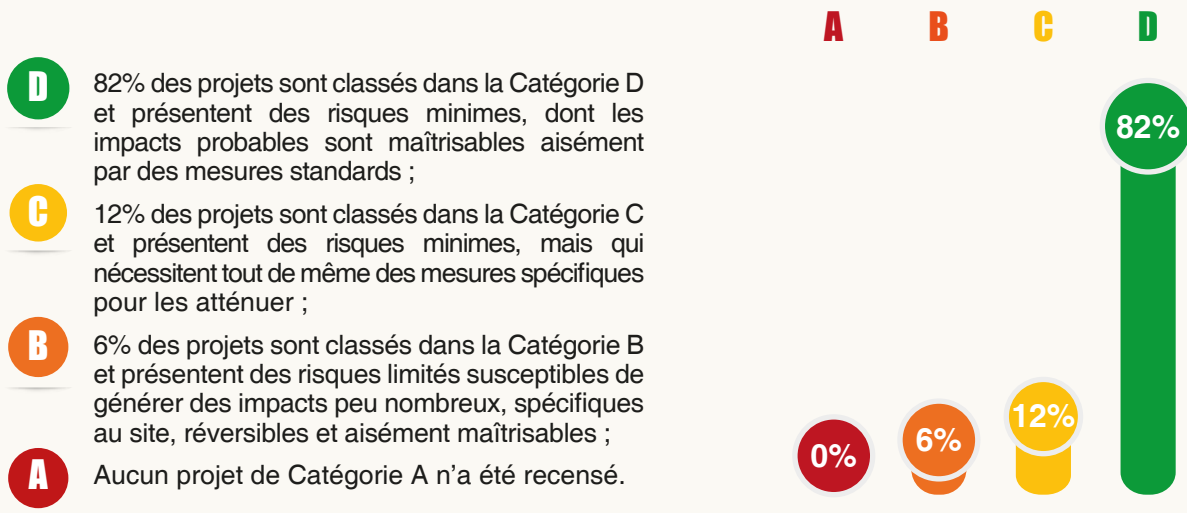
Le FEC a inscrit la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux de son activité de prêts parmi les axes prioritaires de sa stratégie de développement. En effet, conscient de l'évolution de son écosystème, des politiques publiques et de la volonté d'accroître son intervention dans le financement de projets soutenables, non seulement sur le plan économique mais aussi sur les plans environnemental et social, le FEC a décidé d'engager des mesures pour améliorer sa gestion des risques E&S, favorisant un développement durable et inclusif.

A cet effet, et en adéquation avec la vision stratégique du Royaume du Maroc en matière de Développement Durable, le Conseil d'Administration a approuvé la politique Environnementale et Sociale (E&S) de la Banque, lors de sa réunion du 28 octobre 2021, avec une entrée en vigueur courant 2022. Cette politique permet de formaliser et de donner une nouvelle dimension à l'intégration des risques E&S dans la gestion globale des risques de l'Institution.

De même, le FEC a entamé le déploiement de son SGES qui consiste en l'application, effective et coordonnée, de l'ensemble des procédures et des outils E&S développés, en s'assurant du respect des engagements pris dans le cadre de la politique E&S. Ainsi, le FEC a procédé aux tests à blanc d'opérationnalisation des procédures E&S développées dans le cadre de son SGES en l'appliquant à une cinquantaine de projets ayant fait l'objet d'accord de prêt par le comité de crédit. L'objectif étant de tester l'opérationnalisation du SGES développé, en vue d'apporter, éventuellement, les ajustements appropriés avant son déploiement.

Les projets engagés au titre de l'exercice 2021 présentent, sur le plan E&S, différents niveaux de risques. Les résultats des tests d'opérationnalisation des procédures E&S ont permis de dégager les constats suivants :

Répartition par catégorie des risques E&S Part en nombre



Ainsi, les résultats des tests opérationnels en cours ont démontré que la majorité des projets financés par le FEC en 2021 sont classés dans les « Catégories D ou C », qui regroupent les projets présentant des risques minimes ou maîtrisables.

Financement des projets à Co-bénéfices Climat

> Accompagnement à l'émergence des projets à Co-bénéfices climat

La déclinaison territoriale des engagements nationaux en matière du climat implique l'exécution de projets intégrant des mesures d'atténuation et d'adaptation conformes aux exigences et aux critères des instances internationales. L'atteinte de ces objectifs passe nécessairement par un renforcement des capacités des CT en la matière. Dans cet objectif, le FEC, avec l'appui d'un expert, envisage de procéder au développement de son portefeuille de projets à Co-bénéfices Climat, au renforcement de ses capacités et celles des CT en matière d'évaluation des risques E&S tout au long des processus d'identification, de montage, de financement et de réalisation de ces projets.

Pour ce faire, la Banque a mis en place des moyens pour améliorer sa gouvernance et renforcer ses capacités techniques en matière de projets à Co-bénéfices climat. De même, la Banque envisage, avec l'appui d'experts, de :

- Structurer une offre de financement vert au profit des CT ;
- Identifier, évaluer et valider le portefeuille de projets à Co-bénéfices climat ;
- Développer les outils pour le calcul de l'empreinte carbone des projets financés ;
- Vérifier la résilience des projets face aux changements climatiques ;
- Communiquer autour de l'action climat ;
- Accompagner et sensibiliser les CT pour l'identification, le montage et la réalisation de projets à Co-bénéfices climat.

> Adoption d'une approche Pro-climat

Dans le cadre de son partenariat stratégique avec un bailleur de fonds international, le FEC a mis en place un cadre logique visant la déclinaison, de manière opérationnelle, de son positionnement stratégique en faveur d'un développement territorial durable et résilient, notamment à travers l'adoption d'une démarche Pro-climat permettant l'identification des opportunités des projets à Co-bénéfices climat.

Dans le cadre de cette approche Pro-climat, un plan d'action climat a été élaboré, lequel se définit comme une feuille de route visant l'intégration du climat dans la stratégie de financement de la Banque et l'accompagnement des CT afin de permettre l'émergence de projets de développement durable et à Co-bénéfices-climat.

ANNEXE : POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

CONTEXTE

La compétitivité et le développement des territoires incitent les acteurs locaux et leurs partenaires financiers à inscrire leurs actions dans une politique en ligne avec les objectifs de développement durable.

A ce propos, le Maroc a élaboré, en application des Hautes Directives Royales en matière de lutte contre les effets du changement climatique, des stratégies innovantes faisant du développement durable un modèle de mise en œuvre d'une économie verte et inclusive.

Au regard de l'étendue de leurs prérogatives qui couvrent des secteurs étroitement liés au développement durable, les Collectivités Territoriales sont appelées à mettre les enjeux environnementaux au cœur de leurs priorités en matière d'élaboration des programmes de développement et de mise en œuvre de leurs projets d'investissement.

À l'évidence, l'appropriation des problématiques environnementales et sociales par les partenaires financiers du secteur local devient un facteur déterminant pour une meilleure prise en charge par les Collectivités Territoriales des enjeux qui s'y attachent et une action plus entreprenante pour la réalisation des objectifs du Royaume en la matière.

Le FEC, en tant que principal partenaire financier des Collectivités Territoriales, offre à ses clients des produits et des services adaptés à leurs besoins et s'attache à leur apporter l'assistance technique nécessaire pour le montage et la mise en œuvre de leurs projets d'infrastructure et d'équipement et veille à la promotion d'investissements à forts impacts sociaux et environnementaux.

A ce propos, le FEC, dans le cadre de sa mission de financement du développement des territoires, accompagne les Collectivités Territoriales dans l'atteinte, à l'échelle locale, des objectifs nationaux de développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

REFERENTIEL

Les dispositions de la présente politique environnementale et sociale (E&S) du FEC sont prises en application du cadre légal et réglementaire applicable au Maroc, des Directives en la matière, notamment celle de BAM n°5/W/2021, ainsi que de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2030.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE E&S DU FEC

1. La politique environnementale et sociale du FEC retrace ses engagements en matière de maîtrise des risques environnementaux et sociaux liés à son activité et de sa contribution dans l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale de développement durable, conformément à la réglementation nationale et aux engagements internationaux du Maroc.
2. Conscient des risques environnementaux et sociaux qui peuvent être engendrés par les activités des projets qu'il finance, le FEC met en place cette politique qui vise à consolider sa volonté à s'inscrire dans un processus d'amélioration continue de la gestion environnementale et sociale de ces projets.

LES ENONCES DE LA POLITIQUE E&S DU FEC

1. Le FEC contribue à honorer les accords, traités et conventions internationales ratifiés par le Royaume du Maroc ainsi que les engagements pris, en matière de développement durable, de lutte contre les changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
2. Le FEC contribue, selon sa capacité et dans le cadre de ses prérogatives, aux efforts nationaux et internationaux en matière de réduction des effets négatifs sur l'environnement, de lutte contre les changements climatiques, de préservation de la biodiversité, du respect de l'égalité du genre et de réduction des disparités territoriales et sociales.
3. Le FEC mettra progressivement en place des financements structurants visant à promouvoir la réalisation de projets à co-bénéfice climat en vue de réduire l'empreinte carbone des projets des Collectivités Territoriales et de renforcer la résilience des territoires face aux changements climatiques.
4. Dans le cadre de sa mission, le FEC veille à s'assurer, à travers ses processus d'évaluation et de suivi des aspects environnementaux et sociaux, que les projets soient mis en œuvre et exploités conformément à la réglementation nationale en vigueur, tout en assurant la promotion des impacts positifs.
5. Conscient des enjeux environnementaux et sociaux, le FEC accompagne progressivement les Collectivités Territoriales à prendre en compte, de façon proactive, les risques environnementaux et sociaux liés à leurs projets d'investissement afin d'éviter, de réduire et sinon de compenser les impacts E&S.

PRINCIPES DU FEC POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF

1. Le FEC procède à une analyse préliminaire de l'ensemble des projets et programmes soumis à son financement afin d'appréhender les principaux enjeux environnementaux et sociaux, et de vérifier leurs conformités à la liste d'exclusion du FEC.
2. Le FEC attribue une catégorie de risque E&S à chaque projet en fonction des enjeux et de l'ampleur des risques environnementaux et sociaux identifiés. Lors de l'analyse des projets, un processus de catégorisation des risques permettra de déterminer l'envergure des mesures à entreprendre, ainsi que les besoins d'implication des parties prenantes.

Les catégories des risques environnementaux et sociaux se présentent comme suit :

- **Catégorie A** : Elle regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs qui, au moment de l'évaluation du projet, sont jugés importants, élevés et/ou irréversibles et difficilement maîtrisables.
- **Catégorie B** : Elle regroupe les projets présentant des risques potentiels limités sur le plan environnemental et social et/ou susceptibles de générer des impacts peu nombreux, généralement spécifiques au site du projet, en grande partie réversibles et pouvant être aisément traités par des mesures d'atténuation.
- **Catégorie C** : Elle regroupe les projets présentant des risques ou impacts adverses minimes sur le plan environnemental et social, mais qui nécessitent tout de même des mesures spécifiques pour limiter les risques d'impacts sur l'environnement.
- **Catégorie D** : Elle regroupe les projets présentant des risques minimes et dont les impacts probables sont maîtrisables aisément par des mesures standards connues et appliquées ou des projets considérés sans risques environnementaux et sociaux significatifs¹.

APPLICATION DES PRINCIPES, DES NORMES DE PERFORMANCE ET DES MESURES DE SAUVEGARDE APPROPRIÉES

Le FEC prend en considération toutes les lois nationales et leurs textes d'application ainsi que toutes les conventions internationales pertinentes, ratifiées par le Royaume du Maroc, pour l'élaboration des mesures de sauvegarde environnementales et sociales des projets qu'il finance.

Le FEC a érigé en tant que principe le respect notamment, des mesures de sauvegarde suivantes :

Protection de la biodiversité et des ressources naturelles :

- Protection des milieux protégés ou reconnus comme écologiquement sensibles ;
- Protection des milieux humides et maintien de l'écoulement naturel des eaux de surface ;
- Protection de la faune et de la flore endémiques et/ou protégées.

Protection des sites archéologiques et culturels :

- Évitement de tous impacts sur des sites répertoriés et reconnus comme pouvant avoir des valeurs archéologiques et culturelles.
- Déclaration par le promoteur de projet en cas d'identification de risques liés à l'atteinte à des sites archéologiques et culturels.

Protection de la Santé-sécurité des communautés :

- Prise en compte de tous les risques sur la santé et la sûreté des communautés dès la conception du projet et tout au long des travaux ainsi que lors de l'exploitation des infrastructures ou des équipements.

Déplacement des populations :

- Prise en compte des impacts sociaux liés aux déplacements physiques (déménagement ou perte de terre) et économiques (perte de biens ou de ressources, et/ou perte d'accès à des biens ou à des ressources donnant lieu à une perte de sources de revenus ou de moyens de subsistance) occasionnés par la réalisation des projets des CT.

¹ L'intégration de 4 catégories permettra au FEC d'être plus flexible et d'éviter la confusion et ce, en fonction de la typologie des projets qu'il a l'habitude de financer. De nombreux projets, tels que les projets de réhabilitation des pistes rurales, ne nécessitent pas la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social, mais dans certains cas, il est recommandé d'apporter des mesures d'atténuation spécifiques qui pourraient être développées à travers un plan de gestion environnementale et sociale, basé sur les résultats de l'analyse E&S. Ainsi, la préparation d'un plan de gestion E&S, sans la réalisation d'EIES, devrait concerner les projets de la catégorie C, alors que pour la catégorie D, seules les mesures d'atténuation standards intégrées directement aux contrats des entreprises suffisent.

Droit à l'information :

- Définition des processus de communication des informations environnementales et sociales des projets proportionnellement aux dimensionnements, aux enjeux et aux impacts prévisibles.

La Santé, la sûreté des travailleurs et leurs droits fondamentaux :

- Prévision et évitement de tous impacts négatifs sur la santé et la sûreté des travailleurs ;
- Promotion des conditions de travail sûres et saines et protection de la santé des travailleurs.

Intégration des aspects genre et inclusion sociale :

- Intégration du genre et préservation de l'égalité des chances en matière d'accessibilité et d'utilisation des équipements et des infrastructures réalisées.

Le FEC intègre des clauses E&S générales dans les contrats de financement signés avec les Collectivités Territoriales adaptées à la nature et à la taille du projet et proportionnées aux impacts engendrés.

SYSTEME DE GESTION, DE SUIVI ET DE COMMUNICATION

Le FEC a mis en place un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) qui définit l'ensemble des processus et procédures afin d'assurer la gestion environnementale et sociale des projets qu'il finance. Ce système définit les activités à mener ainsi que les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes.

GESTION DES RECLAMATIONS E&S

Le FEC veillera, conformément à la réglementation en vigueur, à être informé des réclamations déposées auprès des CT, relatives aux projets qu'il finance.

VALIDITE DE LA POLITIQUE E&S DU FEC

La présente politique a été approuvée par le Conseil d'Administration (CA) du FEC lors de sa réunion en date du 28/10/2021 et sera mise à jour de manière régulière en fonction de l'évolution des dispositions législatives et/ou réglementaires ainsi que des meilleures pratiques internationales en la matière.

Les projets qui ne peuvent pas être financés par le FEC (liste d'exclusion)

- Tout projet pouvant entraîner des perturbations dans une aire protégée, légalement constituée²;
- Tout projet qui risquerait d'affecter directement ou indirectement des espèces animales ou végétales considérées classées en danger par la réglementation nationale ;
- Tout projet qui nécessiterait un déplacement important de population ou qui entraînerait une réduction importante des moyens de production et/ou de génération de revenus d'une population ;
- Tout projet qui aurait des conséquences négatives irréversibles sur les populations défavorisées et/ou marginalisés ;
- Tout projet qui aurait des répercussions négatives ou limiterait l'accès à des services ou autres sur des éléments liés au genre, à la disparité ethnique et à des personnes vulnérables ;
- Tout projet qui pourrait de façon permanente engendrer la destruction, la modification ou l'accès à des ressources naturelles utilisées par des personnes que ces dernières soient vulnérables ou non ;
- Tout projet qui interdirait l'accès à des ressources ou à tout autre bien commun à une catégorie socio-économique.

² On entend par légalement constituées toutes aires protégées qui sont répertoriées au niveau national et international.

**RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL** | **2021**

LA **BANQUE** DU FINANCEMENT LOCAL

